

Localisation des industries

Essai d'analyse des composantes du facteur main-d'œuvre. En exemple, les provinces de Liège et de Limbourg

par B. MERENNE-SCHOUMAKER

Docteur en Sciences Géographiques

Assistante à l'Université de Liège

Parmi les facteurs de localisation des industries, *la main-d'œuvre* est de plus en plus un facteur important ⁽¹⁾. Son *rôle croissant* s'explique par deux faits : d'une part, la libération d'un nombre sans cesse plus grand d'entreprises vis-à-vis des contraintes classiques de production et parallèlement l'accroissement du poste main-d'œuvre et, d'autre part, l'intervention de plus en plus marquée des pouvoirs publics pour assurer le plein emploi ⁽²⁾.

Si l'importance du facteur main-d'œuvre est souvent bien soulignée, son contenu est toutefois variable. Selon les auteurs, il recouvre des *réalités diverses*, quantitatives ou qualitatives. Par exemple, qu'entend-on par une main-d'œuvre de qualité ? Est-ce une main-d'œuvre qualifiée, stable, qui s'attache à son travail, qui a des exigences modérées, etc. ?

D'autre part, malgré la multiplication d'organismes s'occupant du développement régional, malgré l'existence de nombreuses brochures de propagande en faveur des régions, malgré le développement des études régionales, on est frappé par *la carence d'informations précises relatives aux caractéristiques de la main-d'œuvre*. Les industriels ne disposent fréquemment que d'estimations, de données fragmentaires, de chiffres globaux ou encore d'images toutes faites.

Aussi, dans le cadre de recherches portant sur les nouvelles localisations ⁽³⁾, avons-nous tenté d'étudier ce problème en essayant d'abord d'analyser ses composantes principales et en cherchant ensuite à

(1) B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, [36].

(2) J.A. SPORCK, [51], p. 62.

(3) B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, [35].

mesurer les caractéristiques de la main-d'œuvre dans un espace bien précis, les provinces de Liège et de Limbourg. Les résultats de ce travail sont consignés dans le présent article.

I. — COMPOSANTES DU FACTEUR MAIN-D'ŒUVRE

A la lumière d'études récentes consacrées aux facteurs de localisation des entreprises, le facteur main-d'œuvre semble comprendre quatre composantes principales : les disponibilités, la qualification, la réputation et le coût.

A. DISPONIBILITES (Y COMPRIS LES ASPECTS AGE ET SEXE)

Avant de s'installer en un endroit, l'industriel doit être assuré de pouvoir y recruter le nombre de travailleurs indispensables à la bonne marche de son usine.

Cet aspect de la question est particulièrement important lorsque l'entreprise désire engager un grand nombre d'ouvriers ou d'employés et lorsque le taux de rotation du personnel (« turn-over ») est élevé (4). Dans les autres cas, les difficultés sont plus réduites, surtout ces dernières années, car les réserves de main-d'œuvre se sont accrues un peu partout.

L'influence principale de ce facteur est de favoriser les implantations là où les disponibilités sont les plus grandes ou tout au moins suffisantes, ce qui se solde par une répartition des entreprises dans les zones les plus peuplées. Si le seul aspect quantitatif de la main-d'œuvre retenait l'attention, il n'y aurait guère de problème pour assurer partout le plein emploi. Malheureusement ce n'est presque jamais le cas.

S'il est intéressant pour les nouvelles usines de s'installer là où il y a des réserves de main-d'œuvre, deux principes doivent toutefois être respectés : il n'est pas souhaitable qu'une activité déterminée occupe, dans une agglomération, plus d'un quart de sa population active et il n'est pas souhaitable non plus qu'une entreprise déterminée

(4) A propos des facteurs favorables à un accroissement ou à une diminution du « turn-over » dans les entreprises, on peut consulter : M. BECKERS, J.P. FRÈRE, R. SAUCIER et G.P. TORRISI, [16], pp. 74-77.

occupe, dans une agglomération, plus d'un dixième de cette même population ⁽⁵⁾. Certains considèrent même que la masse des salaires distribués par les entrepreneurs ne doit pas dépasser 6,0 % de la masse de tous les salaires distribués sur l'aire d'influence de l'unité de production ⁽⁶⁾.

Malheureusement, comme nous l'avons dit au début, les disponibilités réelles d'une région sont rarement connues. Ce n'est souvent qu'après avoir lancé des offres d'emploi dans les journaux que les industriels parviennent à percevoir les possibilités.

En réalité, il n'est guère aisé de fournir des données précises aux candidats investisseurs, car il faut tenir compte de groupes différents (chômeurs, jeunes diplômés, migrants d'autres activités, etc.) fréquemment mal connus et dont le nombre varie avec l'aire de recrutement retenue. On est dès lors confronté avec de multiples difficultés pour apprécier les réserves réelles. De plus, il est pratiquement impossible de préciser l'importance de la main-d'œuvre disposée à changer d'emploi, catégorie jouant pourtant un rôle non négligeable dans certains recrutements. En outre, il est très difficile de donner des résultats par groupes (par exemple, les jeunes, les femmes), résultats qui intéressent avant tout les industriels.

Il n'est pas non plus aisé de déterminer au sein des chômeurs ceux susceptibles de convenir réellement, car des personnes à capacité réduite, âgées ou peu désireuses de reprendre du travail sont malheureusement reprises dans ce groupe. Par ailleurs, le nombre de chômeurs varie fréquemment et change aussi avec la définition légale du chômeur ou les catégories considérées ⁽⁷⁾. Du point de vue de l'employeur sont uniquement jugés intéressants les travailleurs aptes, relativement jeunes, présentant la qualification requise et se trouvant au chômage de façon momentanée. Quant au taux de chômage féminin, il est loin de refléter les disponibilités réelles, car, pour qu'il y ait chômage, il faut qu'il y ait eu occasion de travail et licenciement. Il existe de cette façon des régions où le chômage s'accroît à mesure que se créent de nouvelles entreprises ⁽⁸⁾.

(5) J.A. SPORCK, [51], *ouvr. cit.*, p. 63.

(6) J.M. SAUNIER, [46], p. 147.

(7) En Belgique, les statistiques concernent les chômeurs indemnisés ou ces derniers plus ceux occupés par les pouvoirs publics ou encore tous les demandeurs d'emploi.

(8) R. LÉROY, [33], p. 117.

L'intervention de l'aspect « disponibilités » est-elle importante ? D'après les auteurs français et en particulier J. Labasse, « l'élément déterminant de la localisation des entreprises est dans la proportion des trois quarts l'attraction des bras disponibles » (9). En France, c'est donc un facteur favorable aux opérations de décentralisation. En Belgique, c'est aussi un facteur important ayant joué par exemple en faveur de l'installation de filiales d'entreprises néerlandaises (phénomène très sensible au Limbourg) ou encore lors de l'implantation des industries de croissance (10).

Le point de vue « disponibilités » est toutefois indissociable d'autres points de vue plus qualificatifs, avant tout de l'âge et du sexe de la main-d'œuvre demandée.

Si on a très peu écrit sur l'âge de la main-d'œuvre, ce caractère n'en est pas moins déterminant. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les offres d'emplois des journaux. Bien que la notion de jeunesse varie, il semble qu'en ce domaine on ne puisse reporter la limite supérieure au-delà de 40 ans et que, dans de nombreux cas, seuls les moins de 30 ans sont jugés intéressants (11).

Quant au sexe de la main-d'œuvre (12), son importance est également réelle, car, malgré l'évolution qui se dessine aujourd'hui, il existe encore une ségrégation, principalement dans l'industrie, entre les emplois occupés par les hommes et ceux qui le sont par des femmes. Ainsi, peu d'offres de travail sont « asexuées » et les dirigeants posent leurs exigences dès le départ. Si, pour justifier une telle procédure, certains invoquent les qualités intrinsèques d'un groupe (comme la plus grande dextérité des femmes), les raisons premières de cette situation sont à rechercher dans les habitudes contractées et surtout dans les différences de salaires. En effet, peu d'industriels pensent offrir aux femmes des emplois traditionnellement occupés par les hommes et réciproquement. En outre, malgré le principe « A travail

(9) J. LABASSE, [31], p. 187.

(10) C. JAUMOTTE et J. SIMAL, [29], p. 625.

(11) L'âge moyen du personnel occupé dans les industries de transformation est d'ailleurs peu élevé : en Belgique, en 1961, 36,9 ans au total, 31,5 ans pour les femmes et 39,6 ans pour les hommes (M. BECKERS, J.P. FRÈRE, R. SAUCIER et G.P. TORRISI, [16], *ouvr. cit.*, pp. 46-48).

(12) Un nombre sans cesse croissant de publications est consacré à l'emploi des femmes. A cet égard, on peut citer : R. GUBBELS, [27] ; O.C.D.E. [41] ou E. SULLEROT, [52]. Malheureusement, aucun ouvrage n'est réalisé dans l'optique qui nous intéresse, celle des localisations.

égal, salaire égal », il subsiste encore des différences entre les rémunérations masculines et féminines. Certes, les femmes ont souvent une qualification moindre, mais c'est avant tout la dissociation des tâches — celles des femmes étant presque toujours jugées inférieures — qui permet de payer moins cher le personnel féminin⁽¹³⁾. De plus, la législation du travail joue aussi parfois contre l'égalité⁽¹⁴⁾. On doit donc conclure que, dans l'état actuel des choses, des réserves de main-d'œuvre féminine ou masculine exercent des attractions différentes et influencent fortement les types d'activités pouvant s'installer dans une région.

B. QUALIFICATION

Parmi les exigences qualitatives des industriels, *le niveau de formation de la main-d'œuvre* occupe une place importante en raison du développement de la mécanisation et de l'introduction de l'automatisation. La prise en considération de ce facteur conduit les dirigeants à s'installer de préférence là où il existe des ouvriers et des employés qualifiés, et là également — on l'a malheureusement souvent oublié — où le recrutement des cadres peut être aisé.

Les préférences des dirigeants qui souhaitent un personnel qualifié vont donc aux régions possédant un réseau complet d'enseignement, ce dernier pouvant être considéré comme « un précieux capital pour la région qui le possède »⁽¹⁵⁾. Certes, des firmes continuent à former elles-mêmes leur main-d'œuvre, mais il s'agit presque toujours d'une formation complémentaire tant la spécialisation de l'usine est poussée ou d'un écolage dans des secteurs pour lesquels aucun enseignement n'est dispensé⁽¹⁶⁾.

(13) Voir à ce propos les différences enregistrées dans les pays du Marché Commun dans E. SULLEROT, [52], *ouvr. cit.*, pp. 151-164.

(14) Le cas de l'usine Simca de La Rochelle illustre très bien ce phénomène. Ayant organisé son travail en deux équipes (5,30 h. - 15,30 h. et 15,30 h. - 1,30 h.), elle se heurta à la loi française qui interdit le travail des femmes au-delà de 22,30 h. Comme elle n'obtint une dispense que jusqu'à 23,30 h., l'entreprise n'engagea que 90 femmes dont l'horaire décalé a créé des problèmes de transport en commun (T. SAINT JULIEN, [45], p. 698).

(15) J.A. SPORCK, [51], *ouvr. cit.*, p. 64.

(16) Par exemple, en Belgique, taille du diamant ou du verre.

Comme une firme recrute non seulement des jeunes sortant de l'école, mais encore des personnes ayant travaillé dans d'autres établissements, le niveau de formation dépend aussi des entreprises installées dans la région ; là où existe de nombreux établissements employant du personnel qualifié (par exemple, métaux, chimie), les possibilités pour les usines nouvelles d'engager une main-d'œuvre de haut niveau sont plus grandes. Certaines spécialisations locales peuvent influencer de la sorte la localisation d'entreprises appartenant aux mêmes secteurs de fabrication, bien que le rôle du tour de main, de la tradition ou des secrets de fabrication se soit considérablement réduit ⁽¹⁷⁾.

En règle générale, les zones urbaines et industrialisées sont, du point de vue qualification de la main-d'œuvre, les plus avantagées alors que les zones rurales sont parfois handicapées ⁽¹⁸⁾. Néanmoins, cet handicap est limité, car le niveau de la formation professionnelle s'est élevé ces dernières années et, de plus, toutes les firmes ne souhaitent pas engager du personnel qualifié. Le nombre de ces dernières est d'ailleurs loin d'être négligeable ; pensons aux diverses divisions d'assemblage d'appareils électriques, à certaines usines de produits alimentaires ou aux nombreux ateliers de confection qui n'exigent au départ aucune formation particulière. Par contre, l'inconvénient majeur de beaucoup de régions rurales réside dans la difficulté d'y recruter ou d'y amener le personnel de cadre en raison des conditions du cadre de vie.

C. REPUTATION

Dans l'appréciation qualitative de la main-d'œuvre, d'autres éléments interviennent encore : la régularité (absentéisme, exactitude), la rapidité (de formation, dans le travail), l'adresse, l'efficacité, la stabilité, les exigences, la tradition syndicale, les tendances politiques, etc.

A la simple énumération de ces caractères, on perçoit immédiatement leur importance mais aussi les difficultés rencontrées pour les apprécier correctement. Aussi il n'est pas étonnant qu'une même main-d'œuvre soit jugée de façon différente ⁽¹⁹⁾. Par ailleurs, comment avoir

(17) J.A. SPORCK, [51], *ouvr. cit.*, p. 64.

(18) Voir Y. BABONAUX, [12], p. 49.

(19) La main-d'œuvre lorraine a été jugée différemment par les industriels qui se sont implantés dans la région et par ceux qui, après avoir cherché à s'y installer, ont décidé de ne pas le faire (SERES, [48], pp. 26-32).

sur tous ces éléments une vue objective puisqu'ils ne peuvent guère être mesurés et que beaucoup d'opinions reposent sur des informations fragmentaires, sur des images stéréotypées ou des affirmations parfois anciennes ?

Néanmoins, le point de vue réputation a une *réelle importance* : il explique par exemple la limitation de construction de nouvelles usines dans les régions où, de réputation réelle ou fausse, la main-d'œuvre est d'extrême gauche ou plus simplement militante ou revendicatrice (20).

Habituellement, son influence semble bénéfique aux régions rurales où chacun se plaît à louer la stabilité sociale et le meilleur esprit des travailleurs bien que ces derniers soient reconnus plus lents et moins adroits. Si la plus grande docilité de la main-d'œuvre rurale est sans aucun doute une de ses qualités intrinsèques, cette docilité s'explique aussi par « les deux armes redoutables dont dispose l'entreprise en milieu rural : la possibilité de choisir sa main-d'œuvre dans une masse disponible importante et l'absence de concurrence » (21).

D. COUT

C'est l'aspect du facteur main-d'œuvre qui a retenu le plus l'attention des théoriciens des localisations et en particulier de A. Weber (22).

L'intervention de ce caractère s'explique essentiellement par les *disparités* enregistrées entre pays et régions, disparités parfois très sensibles notamment au niveau des salaires réels (23). Les contrastes frappent d'autant plus qu'ils se situent au sein d'une même firme : par exemple, de 22,0 à 25,0 % entre Rennes et Paris chez Citroën en 1963 (24).

(20) P. PINCHEMEL, [44], p. 537.

(21) J.L. BELLARD, [17], p. 100.

(22) A. WEBER introduisit notamment les inégalités de salaires dans la construction des isodopanes critiques (c'est-à-dire les lieux des points pour lesquels, par rapport à un centre donné, les économies réalisées du côté de la main-d'œuvre équilibrent les pertes subies du côté des transports) (A. WEBER, [54], p. 104).

(23) 39,0 % d'écart réel moyen entre la Seine et le Morbihan en 1956 contre un écart officiel de 2,2 à 8,0 % selon les cas (J. LABASSE, [31], *ouvr. cit.*, p. 189).

(24) *Ibidem*, p. 189.

Manifestes à l'échelon national, ces disparités sont encore plus fortes à l'échelon international et à ce niveau elles subsistent plus longtemps ⁽²⁵⁾. On pensera par exemple aux différences entre les Etats-Unis et le Japon, à celles enregistrées entre pays développées et pays en voie de développement (principalement quand les nations sont voisines : Etats-Unis et Mexique) ou encore à celles existant entre pays appartenant au même régime économique (Belgique — Pays-Bas ou Belgique — Allemagne) où des renversements de situation peuvent parfois se produire ⁽²⁶⁾.

En général, il y a corrélation entre les aspects coût et disponibilités et les régions à grandes réserves de main-d'œuvre sont celles où les salaires sont les plus bas. La plupart du temps, ce sont des régions rurales ou sous-industrialisées.

Depuis quelques années, *l'importance des bas salaires en matière de localisation est un problème assez controversé*, car de plus en plus d'auteurs pensent avec J. Labasse « que le niveau inférieur des salaires n'intervient qu'en tant qu'élément accessoire d'une incitation principale » ⁽²⁷⁾. Cette affirmation mérite certainement réflexion et doit être explicitée.

À en croire la plupart des industriels, le faible coût de la main-d'œuvre est un facteur peu important, voire même négligeable. Par exemple, en Aquitaine, les dirigeants interrogés ont déclaré que l'influence des bas salaires n'avait jamais été décisive ; or, on constate dans ce cas que, comparativement à ceux versés par les mêmes entreprises ou des entreprises similaires installées en zones urbaines, les salaires sont jusqu'à 30,0 % inférieurs ⁽²⁸⁾. Comment dès lors comprendre cette situation ? C'est d'abord un motif que l'on avoue peu volontiers et dont l'influence est difficile à pondérer. Ensuite, son poids est très variable et dépend de l'importance des charges salariales au sein de l'entreprise. Si, dans beaucoup de firmes modernes, les salaires et les rémunérations représentent en moyenne 30,0 à 35,0 % des dépenses courantes ⁽²⁹⁾, il existe cependant des différences très sensibles entre les activités, différences bien mises en évidence par L.H.

(25) J.A. SPORCK, [51], *ouvr. cit.*, pp. 67-68.

(26) Les salaires allemands ont ainsi dépassé les salaires belges depuis 1961 (*Ibidem*, p. 68).

(27) J. LABASSE, [31], *ouvr. cit.*, p. 189.

(28) J.L. BELLARD, [17], *ouvr. cit.*, pp. 98-99.

(29) CEPLI, [22], p. 11.

Klaassen ⁽³⁰⁾, J.L. Belliard ⁽³¹⁾ ou le Groupe SEMA ⁽³²⁾. En reprenant les résultats de ce groupe, on observe qu'en 1959, la part des charges salariales par rapport aux chiffres de production variait en France de 52,4 % pour l'extraction de la houille à seulement 3,9 % pour les cokeries et la production du gaz manufacturé.

Lorsque l'on étudie les coûts de la main-d'œuvre, il ne faut pas perdre de vue que les charges salariales sont constituées non seulement par les salaires directs, mais encore par d'autres éléments tels les primes et les gratifications, les rémunérations payées pour les journées non ouvrées, les contributions patronales de sécurité sociale, les avantages en nature, les autres dépenses à caractère social, les frais de transport du personnel, les frais de formation de ce personnel et les impôts à caractère social. L'importance de ces différents postes pour les six pays de la C.E.E. en 1966 montre très bien les variations enregistrées dans ce domaine entre les six nations ; les contributions de sécurité sociale varient par exemple de 14,4 % des charges sociales en Allemagne à 26,3 % de ces mêmes charges en Italie ⁽³³⁾. Ces éléments peuvent dès lors introduire d'autres disparités entre les pays ou même entre les régions ⁽³⁴⁾.

En conclusion, pour nous, l'influence des coûts de la main-d'œuvre est plus forte que ne l'ont dit certains. Néanmoins, ce n'est qu'un *phénomène temporaire*, car « toute entreprise, attirée par un bas niveau des salaires, crée, par le fait même de son expansion, la suppression de l'avantage comparatif du coût qui l'avait attirée » ⁽³⁵⁾. Le facteur ne joue que pendant un laps de temps ⁽³⁶⁾, mais il peut représenter pour certaines grandes firmes des gains considérables. Remarquons aussi que « le bon marché de la main-d'œuvre cache souvent une

(30) En se basant sur la part des charges par rapport à la valeur ajoutée (L.H. KLAASSEN, [30], pp. 44-46).

(31) En se basant sur la part des charges par rapport au chiffre d'affaire (J.L. BELLiard, [17], *ouvr. cit.*, p. 99).

(32) En se basant sur la part des charges par rapport au chiffre de production (SEMA, [47], pp. 116-120).

(33) M. DE KIMPE et A. JURISSE, [24], p. 643.

(34) En milieu rural, les frais de recrutement et de formation sont souvent plus élevés qu'en milieu urbain.

(35) R. OP DE BEECK, [43], p. 8.

(36) Voir à ce propos le cas de « L'Italie du Milieu » dans J.P. HOUSSEL, [28], pp. 378-379.

moindre qualification » (37), de telle sorte que la recherche d'un caractère empêche souvent l'obtention de l'autre. Enfin le facteur ne joue qu'au niveau des firmes à forte utilisation de main-d'œuvre (38) et n'a donc aucune influence sur celles décidées à payer des salaires élevés (39).

La main-d'œuvre apparaît finalement comme la « *contrainte fondamentale de l'industrie moderne sous l'aspect qualitatif dans le cas de l'industrie de pointe, sous l'aspect quantitatif pour la grande industrie* » (40). De plus, son influence s'explique non seulement par son rôle en tant que facteur de production, mais encore par l'importance qu'elle a conféré à d'autres éléments, en particulier au cadre de vie.

II. — CARACTERISTIQUES DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES PROVINCES DE LIEGE ET DE LIMBOURG

Etudiant les nouvelles localisations des deux provinces pour la période 1948-1970, nous avons recherché, parmi les informations statistiques disponibles, différents indicateurs des quatre composantes de la main-d'œuvre.

A. DISPONIBILITES

Les données statistiques permettent d'analyser *cinq groupes d'individus susceptibles d'influencer les disponibilités* : les jeunes arrivant sur le marché du travail, les chômeurs, les migrants alternants effectuant de longs trajets, les frontaliers et les réserves de main-d'œuvre féminine. Toutefois, les données ne permettent pas d'estimer avec exactitude les personnes désireuses de changer d'emploi et ne tiennent pas compte de l'arrivée éventuelle de travailleurs d'autres provinces ou d'autres pays.

(37) J.A. SPORCK, [51], *ouvr. cit.*, p. 67.

(38) Voir à ce propos le classement des industries proposé par L.H. KLAASSEN selon leur intensité en main-d'œuvre, c'est-à-dire le quotient des salaires versés par rapport à la valeur ajoutée ([30], *ouvr. cit.*, pp. 44-46).

(39) C'est le cas de diverses entreprises américaines qui s'installent en Belgique.

(40) M. CASTELS, [19], p. 70.

1) *Jeunes arrivant sur le marché du travail*

Aucune source ne permet de chiffrer avec précision l'arrivée annuelle des jeunes sur le marché du travail.

Dans le but toutefois d'approcher cet aspect important des disponibilités en main-d'œuvre, nous avons eu recours à la notion de *contingent annuel moyen* reposant sur l'importance des jeunes de 15 à moins de 25 ans en 1947 et en 1961 ⁽⁴¹⁾. Nous avons donc calculé en 1947 et en 1961 le nombre de jeunes de chaque sexe par arrondissement (tableau 1).

En estimant que la plupart de ces jeunes seront susceptibles de commencer à travailler dans la période des neuf années qui va suivre, nous avons décidé de diviser leur nombre par 10 afin d'obtenir le contingent annuel moyen pour les périodes 1947-1956 et 1961-1970.

Pour la première période, ce contingent était de 851 unités pour Waremme, 1.384 pour Huy, 2.123 pour Maaseik, 2.450 pour Tongres, 3.525 pour Verviers, 4.350 pour Hasselt et 8.157 pour Liège ; pendant la seconde période, son importance fut réduite dans les quatre arrondissements liégeois (Waremme : 634, Huy : 999, Verviers : 2.938 et Liège : 6.633) tandis qu'au Limbourg, elle fut sensiblement du même ordre de grandeur (Maaseik : 2.288, Tongres : 2.383 et Hasselt : 4.317). Toutefois, entre les deux dates du relevé, la part des 15 à moins de 25 ans au sein de la population a diminué partout et le nombre de filles s'est rapproché de celui des garçons. L'évolution n'a cependant pas modifié la position relative des arrondissements par rapport à la moyenne nationale.

Que retenir de ces considérations ? En premier lieu que l'importance absolue des jeunes arrivant sur le marché du travail est liée à deux traits de la population : son volume global et son degré de jeunesse ; si le premier caractère favorise les arrondissements les plus peuplés (Liège, Verviers et Hasselt), le second profite par contre aux arrondissements à population jeune (Maaseik, Hasselt et Tongres). *La jeunesse de la population* est par ailleurs un des traits opposant le plus les deux provinces étudiées : en 1961, l'âge moyen de la population limbourgeoise était de 29 ans et 5 mois, soit la valeur la plus basse enregistrée en Belgique (moyenne nationale de 36 ans), alors que l'âge moyen de la population liégeoise était de

(41) I.N.S., [7], pp. 376-401 et [8], pp. 64-85.

TABLEAU 1

IMPORTANCE PAR ARRONDISSEMENT ET PROVINCE ET COMPARAISON AVEC LE PAYS DES JEUNES DE
15 A MOINS DE 25 ANS EN 1947 ET EN 1961

	1947			1961			(a)	Nombre absolu			(a)
	H	F	T	H	F	T		H	F	T	
Arrondissement de Huy	6.866	6.618	13.484	5.126	4.867	9.993	14,4	4.867	9.993	10,6	
Arrondissement de Liège	42.657	38.914	81.571	33.098	33.237	66.335	14,4	33.237	66.335	10,9	
Arrondissement de Verviers	17.702	17.548	35.250	14.919	14.463	29.382	15,0	14.463	29.382	12,6	
Arrondissement de Waremmé	4.284	4.228	8.512	3.278	3.062	6.340	14,5	3.062	6.340	10,8	
Province de Liège	71.509	67.308	138.817	56.421	55.629	112.050	14,6	55.629	112.050	11,3	
Arrondissement de Hasselt	23.497	19.999	43.496	22.040	21.133	43.173	19,9	21.133	43.173	15,5	
Arrondissement de Maaseik	11.122	10.112	21.234	11.672	11.210	22.882	20,2	11.210	22.882	16,8	
Arrondissement de Tongres	13.020	11.480	24.500	12.195	11.632	23.827	18,1	11.632	23.827	15,2	
Province de Limbourg	47.639	41.591	89.230	45.907	43.975	89.882	19,5	43.975	89.882	15,7	
Pays	675.491	654.646	1.330.137	584.849	572.063	1.152.912	15,6	572.063	1.152.912	12,0	

(a) % par rapport à la population.

37 ans et 9 mois, soit la seconde valeur belge la plus élevée, celle du Brabant atteignant 37 ans et 10 mois ⁽⁴²⁾. En second lieu, il faut dire que les valeurs ainsi trouvées constituent sans aucun doute des maxima, car tous les jeunes n'entrent pas nécessairement dans la vie professionnelle et, de plus, une part non négligeable d'entre eux prennent un emploi dans d'autres activités que l'industrie.

2) *Chômeurs*

Fait exceptionnel, en matière de chômage complet, les données statistiques sont abondantes. Elles émanent toutes de l'Office National de l'Emploi (O.N.E.M.), à l'exception des informations disponibles au moment des recensements de l'Institut National de Statistique (I.N.S.).

Pour notre part, nous avons retenu les données les plus complètes, celles du recensement annuel de l'O.N.E.M. ⁽⁴³⁾. Malgré les recherches effectuées, l'évolution que l'on peut tracer n'est cependant pas parfaitement correcte, car diverses modifications sont intervenues dans l'élaboration des statistiques. La qualité de chômeur qui répond à des définitions légales ou réglementaires a tout d'abord varié au cours des temps. Ensuite, la date du recensement a changé : jusqu'en 1960, il avait lieu deux fois l'an, à la mi-mai et à la mi-novembre ; depuis 1961, il est effectué une fois l'an, le 30 juin. Dans ce travail, nous avons repris les données de la mi-mai jusqu'en 1960 et celles du 30 juin depuis 1961. Par ailleurs, jusqu'en mai 1957, sont seuls recensés les chômeurs complets ; de novembre 1957 jusqu'à juin 1969, les chômeurs occupés par les pouvoirs publics sont également comptés. Nous avons retenu ces résultats, sauf en 1970, où nous avons ajouté les chômeurs occupés par les pouvoirs publics. Enfin, l'aptitude des chômeurs a été différemment appréciée selon les époques ; jusqu'en 1955, on distinguait trois classes : aptes, particulièrement aptes et difficiles à placer ; de 1956 à 1959, on a également retenu trois classes : inaptitude de 0,0 à 9,0 %, de 10,0 à 33,0 % et de 34,0 % et plus ; en 1960, il n'y avait plus que deux classes : aptes et autres ; depuis 1961, on réutilise trois classes : aptitude normale, partielle et réduite. De plus, les données d'aptitude n'existent pas pour l'année

(42) L. BODART et P. THIRY, [18], p. 27.

(43) O.N.E.M., [1].

1956 et, depuis 1965, elles ne figurent plus dans le recensement annuel, mais seulement dans le relevé mensuel ⁽⁴⁴⁾ où ne sont pas comptés les chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

Nous allons successivement envisager trois aspects du problème chômage : *l'évolution générale du nombre total des chômeurs, l'évolution des taux de chômage et l'importance des chômeurs aptes et jeunes* (moins de 25 ans), c'est-à-dire les deux groupes les plus intéressants sur le marché de l'emploi.

a) *Evolution de 1948 à 1970 du nombre total de chômeurs par bureau régional* ⁽⁴⁵⁾ (figure 1). — Cette évolution fait apparaître deux situations différentes : d'une part, celle de Hasselt et de Liège où le nombre de chômeurs est toujours plus élevé et également plus fluctuant et, d'autre part, les autres régions (Huy, Verviers, Tongres) où le nombre de chômeurs oscille souvent entre 500 et 2.000 ⁽⁴⁶⁾. Dans l'évolution des deux principaux bureaux de chômage, on remarque de nombreuses similitudes, sauf depuis 1965, car l'augmentation absolue enregistrée à Liège de 1965 à 1968 est nettement plus forte (le nombre de chômeurs est passé de 5.190 à 14.133 alors qu'à Hasselt il évoluait de 2.490 à 6.865) et la diminution sensible de

(44) Dans ce travail, nous avons repris les chiffres de juin.

(45) L'aire des bureaux régionaux diffère souvent de celle des arrondissements. Sur la base du découpage communal en vigueur en 1970, les différences sont les suivantes. Le bureau de Huy correspond aux arrondissements de Huy et de Waremme à l'exception de 12 communes, 11 appartenant à Huy (Comblain-Fairon, Ernonheid, Ferrières, Filot, Hamoir, Harzé, Lorcé, Poulseur, Vieuxville, Werbomont et Xhoris) et 1 à Waremme (Saint-Georges). Le bureau de Liège correspond à l'arrondissement de Liège auquel on a ajouté les 12 communes ci-dessus. Le bureau de Verviers correspond à l'arrondissement de Verviers. Le bureau de Hasselt correspond aux arrondissements de Hasselt et de Maaseik, exception faite de 29 communes de l'arrondissement de Hasselt (Aalst, Binderveld, Boekhout, Borlo, Brustem, Buvingen, Duras, Engelmanshoven, Gelinden, Gingelom, Gorsem, Groot-Gelmen, Halmaal, Kerkom-bij-Sint-Truiden, Kortijs, Kozen, Jeuk, Mielen-boven-Aalst, Montenaken, Muizen, Niel-bij-Sint-Truiden, Nieuwerkerken, Ordingen, Runkelen, Saint-Trond, Velm, Vorseme, Wilderen et Zepperen). Il compte également 9 communes de l'arrondissement de Tongres (Boorseme, Eisden, Lanklaar, Leut, Mechelen-aan-de-Maas, Meeswijk, Opgrimbe, Stokkem et Vucht). Le bureau de Tongres correspond à l'arrondissement de Tongres à l'exception des 9 communes citées ci-dessus. Il compte aussi 29 communes de l'arrondissement de Hasselt également citées ci-devant.

(46) Pour les résultats détaillés, voir B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, [35], *ouvr. cit.*, annexe n° 47.

1968 à 1970 y est moins forte (en 1970, on comptait 12.663 chômeurs à Liège et 4.109 à Hasselt). Pour l'ensemble de la période 1948-1970, on observe trois poussées du chômage : en 1954, en 1959-1960 et en 1966-1968 et à l'opposé deux creux : 1955-1957 et 1961-1965 (47). Pour les autres bureaux, les changements sont nettement moins spectaculaires ; on y retrouve toutefois les mouvements décelés pour les bureaux de Hasselt et de Liège.

Une telle évolution a dans l'ensemble peu de signification, car l'on n'y tient pas compte du poids respectif des différents bureaux. Elle permet seulement de mesurer l'ampleur du phénomène étudié.

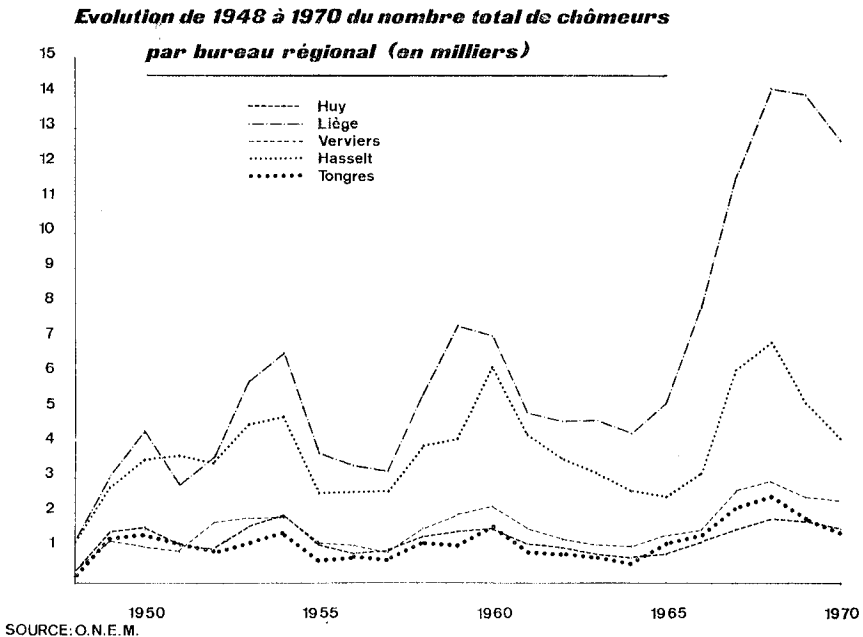


Fig. 1

b) *Evolution des taux de chômage.* — Dans le but d'exprimer l'importance relative du chômage, nous allons à présent étudier l'évolution du taux de chômage par région, le taux de chômage exprimant

(47) Si l'on fait abstraction du début de la période, moment de réorganisation de l'économie et de rodage de la sécurité sociale (R. LEROY, [33], *ouvr. cit.*, p. 22).

le rapport entre le nombre de chômeurs complets et le nombre d'assurés contre le chômage. Les données de cette analyse, extraites de deux sources différentes (48), ont été reportées dans le tableau 2. De 1947 à 1959, elles sont disponibles pour cinq ensembles différents : arrondissements de Huy-Waremme, de Liège, de Verviers, de Hasselt-Maaseik et de Tongres ; de 1961 à 1965, pour quatre régions, les données de Huy-Waremme et de Liège ayant été réunies et, de 1966 à 1970, seulement pour trois zones, aucune distinction n'étant plus opérée au Limbourg.

De 1947 à 1959, d'après l'étude très fouillée de R. Leroy, les taux de chômage sont toujours plus faibles dans les deux provinces étudiées qu'au niveau national. La moyenne pour la période n'est que de 2,7 à Liège, 2,8 à Verviers, 3,4 à Huy-Waremme, 3,9 à Tongres et 4,6 à Hasselt-Maaseik alors que, pour le pays, on obtient une valeur de 6,5. Cette situation semble surtout due à la faiblesse du taux de chômage masculin, car les taux féminins sont plus élevés, notamment dans les arrondissements de Hasselt-Maaseik, où la moyenne pour la période considérée est de 12,0 % contre 8,5 % au niveau national (49). Dans l'ensemble, les taux de chômage sont faibles et la situation liégeoise est typique de celle de la Wallonie qui a connu à ce moment une situation favorable de l'emploi. Le Limbourg, quant à lui, s'individualise dans la partie flamande du pays (qui connaissait alors un taux de chômage très élevé), ce qui amène R. Leroy à dire que « par le niveau, l'évolution et la forme conjoncturelle de son chômage, le Limbourg se rattache aux provinces wallonnes » (50). Cependant la région de Hasselt-Maaseik souffre d'un chômage féminin, chômage qui touche principalement les jeunes femmes mariées (de moins de 25 ans) (51).

De 1961 à 1970, la situation va se renverser. Dès 1961, le taux général de Hasselt-Maaseik dépasse la moyenne nationale et il se situera toujours au-dessus de celle-ci, sauf en 1965. Dans la province de Liège, les taux restent faibles jusqu'en 1964, mais, depuis 1965, ils dépassent nettement la moyenne du pays et les valeurs atteintes sont très fortes : 8,4 % en 1968 et 1969 pour les arrondissements

(48) Pour la période 1947-1959 : R. LEROY, [33], *ouvr. cit.*, pp. 177-190 et de 1961 à 1970 : O.N.E.M., *Bulletins mensuels d'août donnant la situation de juin*, [2].

(49) R. LEROY, [33], *ouvr. cit.*, p. 190.

(50) *Ibidem*, p. 94.

(51) *Ibidem*, p. 138.

TABLEAU 2

EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE PAR REGION
COMPARAISON AVEC LE PAYS

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
<i>De 1947 à 1959</i>						
1947	0,6	0,6	0,4	0,9	0,4	1,8
1948	1,4	1,2	1,2	2,2	1,6	4,2
1949	3,4	2,4	2,8	4,7	4,7	9,0
1950	4,0	2,7	2,2	5,9	5,4	8,8
1951	3,2	2,0	2,4	5,5	4,3	7,8
1952	3,5	2,4	3,8	5,8	4,3	8,9
1953	5,4	3,9	4,1	6,9	5,4	9,4
1954	5,2	4,1	4,0	6,2	5,6	8,5
1955	3,5	2,6	2,6	4,1	3,5	5,9
1956	2,9	2,2	2,3	3,7	3,2	4,6
1957	2,9	2,3	2,2	3,9	2,8	3,9
1958	4,0	3,6	3,7	5,0	4,3	5,5
1959	4,5	4,7	4,0	5,5	4,9	6,2
Moyenne 1947-1959	3,4	2,7	2,8	4,6	3,9	6,5
<i>De 1961 à 1970</i>						
1961		3,0	2,9	4,7	2,7	3,7
1962		1,6	1,2	2,1	1,2	1,7
1963		3,0	2,0	2,9	2,0	2,4
1964		2,7	2,1	2,2	1,5	2,2
1965		3,1	2,5	2,0	2,9	2,5
1966		4,9	2,9		3,0	1,1
1967		6,9	5,1		5,6	1,7
1968		8,4	5,5		6,4	2,1
1969		8,4	4,8		4,7	1,6
1970		7,6	4,5		3,6	2,7

(a) Huy-Waremme ;
(b) Liège ;
(c) Verviers ;

(d) Hasselt-Maaseik ;
(e) Tongres ;
(f) Pays.

de Huy-Waremme et Liège. On retrouve ainsi la croissance déjà observée lors de l'étude du nombre de chômeurs.

En résumé, *si, jusqu'en 1959, les deux provinces ont été peu touchées par le chômage, par contre, depuis 1961, et surtout depuis 1965, elles comptent une proportion élevée de chômeurs, proportion nettement plus forte que la moyenne nationale.* Si l'observation vaut pour toutes les régions, elle s'applique particulièrement à l'arrondissement de Liège dont la part au sein du pays n'a cessé de croître : de 1960 à 1970, celle-ci est passée de 5,9 à 17,8 % ⁽⁵²⁾.

c) *Importance par sexe des chômeurs jeunes et des chômeurs aptes.* — Les résultats par province ont été reportés sur les figures 2 et 3 ⁽⁵³⁾.

— *Chômage masculin (figure 2)*

La proportion des jeunes a toujours été plus forte au Limbourg qu'à Liège, sauf en 1965, 1966 et 1969. Cette proportion limbourgeoise a par ailleurs été plus élevée que la moyenne nationale jusqu'en 1960 ; de cette date à 1964, bien que supérieure à cette moyenne, elle s'est réduite de telle sorte qu'en 1965, le pourcentage limbourgeois était inférieur à la valeur du pays (3,5 contre 4,1). Depuis lors, la proportion limbourgeoise s'est de nouveau accrue surtout en 1967 et 1968 pour diminuer à nouveau ensuite. Dans la province de Liège, la part des jeunes chômeurs masculins fut, par contre, plus faible dans l'ensemble et fréquemment inférieure à la valeur correspondante du pays ; les taux les plus élevés ont été atteints en 1949-1950 (18,8 et 17,3 %), en 1953 (13,9 %), en 1958-1959 (14,8 et 13,6 %) et en 1967-1968 (12,4 et 10,8 %). Mais ces taux n'ont jamais dépassé la valeur de 20,0 % alors qu'au Limbourg, celle-ci fut dépassée à 8 reprises (de 1949 à 1954 et en 1958-1959).

La proportion des aptes a été jusqu'en 1960 toujours plus élevée au Limbourg qu'à Liège tandis que, depuis cette date, on enregistre une situation inverse. De 1949 à 1956, le pourcentage limbourgeois a dépassé la moyenne nationale et l'on peut dire qu'à ce moment plus de 7 chômeurs sur 10 étaient aptes. Par contre, de 1960 à 1964,

(52) O.N.E.M., [42], p. 2.

(53) Pour des résultats précis par bureau régional, voir B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, [35], *ouvr. cit.*, annexes 48 et 49.

**Evolution du chômage masculin : pourcentage des jeunes
et des aptes par province et comparaison avec le pays**

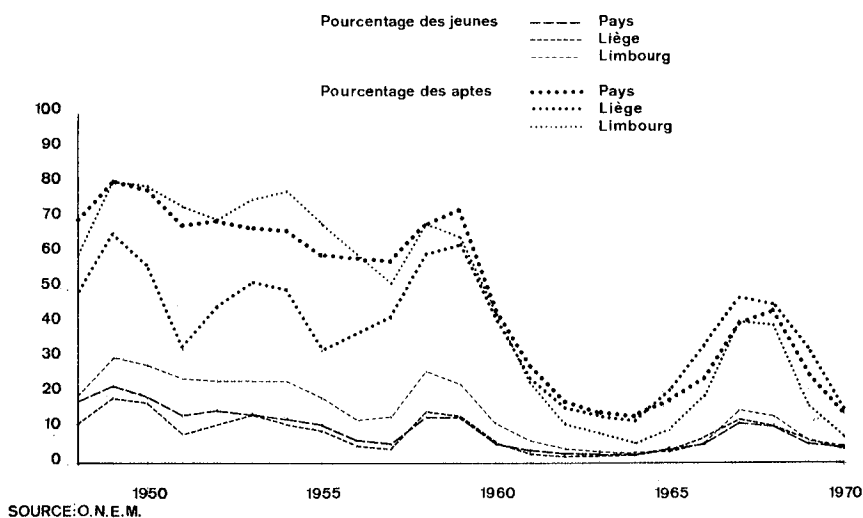


Fig. 2

**Evolution du chômage féminin : pourcentage des jeunes
et des aptes par province et comparaison avec le pays**

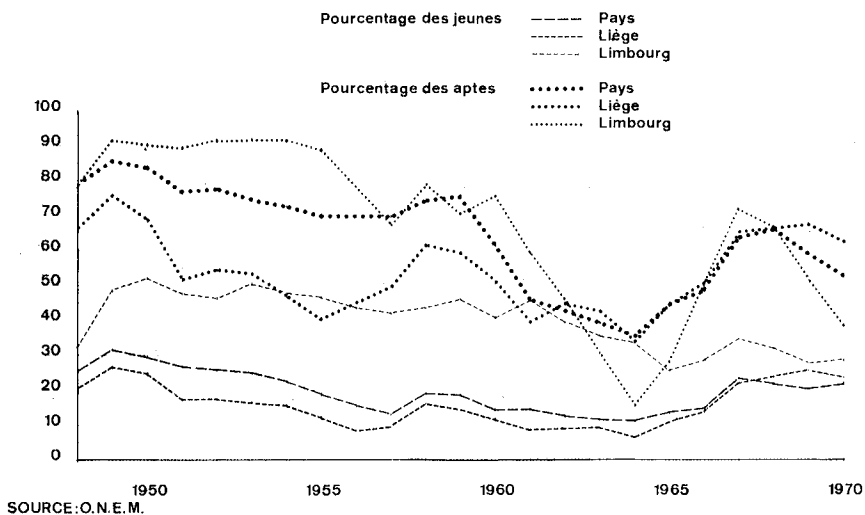


Fig. 3

cette proportion a considérablement baissé et, en 1964, on a même atteint le minimum de 5,7 % ; dans la suite, le taux a réaugmenté jusqu'en 1968 (39,1 %) pour diminuer une nouvelle fois, suivant en cela l'évolution du nombre total de chômeurs et celle des chômeurs jeunes. A Liège, la proportion des aptes a d'abord oscillé entre 32,0 et 65,0 % de 1948 à 1960 ; elle était alors plus faible que la valeur nationale. De 1960 à 1964, elle a diminué, se rapprochant de cette dernière ; de 1964 à 1967-1968, elle a augmenté à nouveau et dépassé de la sorte la valeur du pays tandis que, depuis lors, elle a diminué tout en restant supérieure à celle-ci.

— *Chômage féminin* (figure 3)

Sauf en 1969, la proportion des jeunes a toujours été plus grande au Limbourg qu'à Liège et les différences observées entre les deux provinces sont nettement plus marquées que pour les chômeurs masculins. De plus, alors que l'importance de ces derniers a diminué très fortement au Limbourg depuis 1960, la part des jeunes femmes se maintient à un niveau élevé, toujours au-dessus de 25,0 %. Les valeurs limbourgeoises sont tellement grandes qu'elles valent souvent plus du double de la moyenne nationale. A Liège, par contre, le chômage des jeunes femmes a été proportionnellement très faible et c'est depuis 1968 seulement qu'il dépasse la moyenne nationale.

La part des chômeurs aptes a, pour sa part, subi des fluctuations plus importantes. Au Limbourg, elle fut supérieure à la moyenne nationale de 1948 à 1956, en 1958, de 1960 à 1962 et en 1967. Il est à remarquer que le pourcentage des aptes s'est considérablement réduit de 1960 à 1964 (il valait alors 15,4 %) pour réaugmenter considérablement jusqu'en 1967 (71,6 %) et diminuer à nouveau ensuite. Dans la province de Liège, cette même proportion est plus réduite qu'au Limbourg, sauf de 1963 à 1966 et depuis 1968. Par ailleurs, depuis 1962, le pourcentage liégeois dépasse presque toujours la moyenne nationale.

— *En conclusion*

Jusqu'en 1960, l'importance des chômeurs jeunes et aptes des deux sexes était relativement élevée au Limbourg, dépassant de la sorte les valeurs liégeoises et nationales. Depuis 1960, la proportion des

travailleurs masculins remplissant ces mêmes conditions s'est très réduite jusqu'en 1964 pour augmenter à nouveau, mais plus faiblement jusqu'en 1968 et se restreindre ensuite ; pendant ce temps, le pourcentage des chômeuses jeunes restait élevé tandis que la part des aptes diminuait fortement jusqu'en 1964, augmentait encore jusqu'en 1968 et se restreignait ensuite. Dans la province de Liège, jusqu'en 1965, les jeunes et les aptes des deux sexes sont proportionnellement presque toujours moins nombreux qu'au niveau national. Par contre, depuis cette date, la proportion des aptes dépasse la moyenne nationale.

En résumé, s'il existe de nombreuses similitudes entre l'évolution générale du chômage dans les deux provinces étudiées, il n'en demeure pas moins vrai que certains caractères les opposent.

En effet, l'évolution récente — celle enregistrée depuis 1965 — est nettement moins favorable dans la province de Liège qui comptait en 1968 20,0 % des chômeurs du pays ⁽⁵⁴⁾. Par ailleurs, si, avant cette date, les taux de chômage ont été souvent voisins, en réalité les caractéristiques des chômeurs étaient différentes, puisque *la proportion des jeunes et d'aptes était fréquemment plus forte au Limbourg*. Cette dernière province a de plus souffert tout au long de la période étudiée d'un important chômage féminin qui touchait souvent des femmes jeunes et aptes.

Dans l'ensemble, jusqu'en 1965, les disponibilités en main-d'œuvre découlant du chômage ont été proportionnellement et même parfois de façon absolue plus grandes au Limbourg qu'à Liège. Par contre, depuis cette date, la situation s'est renversée et la province de Liège dispose sans conteste du contingent le plus important en main-d'œuvre disponible provenant des chômeurs.

3) *Migrants alternants effectuant des longs trajets*

Parmi les travailleurs susceptibles de postuler un emploi dans leur région, on peut certes ranger ceux qui effectuent quotidiennement des longs trajets.

Comme l'ont montré divers travaux ⁽⁵⁵⁾ et comme l'a décidé l'I.N.S.

(54) CEPLI, [21], p. 2.

(55) Par exemple, d'une enquête effectuée par le L.E.R. (Limburgse Economische Raad) en 1965 auprès des travailleurs limbourgeois, il résulte que, pour près de 90,0 % d'entre eux, la durée du trajet acceptable était au maximum d'une heure (L.E.R., [32], p. 46).

lors du recensement de 1961 ⁽⁵⁶⁾, les longs trajets sont ceux dont *la durée du lieu de résidence au lieu de travail atteint ou dépasse une heure*, car, dans ce cas, la durée quotidienne du déplacement est d'au moins deux heures.

De fortes variations existant entre les différents points d'un même arrondissement, nous avons décidé de traiter ce problème par commune. Pour chacune d'elles, nous avons calculé deux valeurs : le nombre absolu de migrants dont le déplacement s'effectuait en une heure et plus et le pourcentage de ces migrants au sein de la population active résidente ⁽⁵⁷⁾. Les résultats communaux ont été reportés sur les figures 4A et 4B et les données par arrondissement et province dans le tableau 3.

TABLEAU 3

IMPORTANCE ABSOLUE ET RELATIVE A LA POPULATION ACTIVE RESIDANTE DES MIGRANTS DONT LE DEPLACEMENT DU LIEU DE RESIDENCE AU LIEU DE TRAVAIL NECESSITAIT EN 1961 UNE HEURE ET PLUS. RESULTATS PAR ARRONDISSEMENT ET PROVINCE ET COMPARAISON AVEC LE PAYS

	<i>Nombre total de migrants effectuant un trajet d'au moins 1 heure</i>	<i>% par rapport à la population active résidente</i>
Arrondissement de Huy	4.258	13,3
Arrondissement de Liège	12.420	5,5
Arrondissement de Verviers	4.514	5,0
Arrondissement de Waremme	4.635	23,3
Province de Liège	25.827	7,1
Arrondissement de Hasselt	7.432	8,5
Arrondissement de Maaseik	5.212	12,1
Arrondissement de Tongres	7.140	13,9
Province de Limbourg	19.784	10,9
Pays	325.267	9,6

(56) I.N.S., [10], pp. 11-12.

(57) Sources : I.N.S., [9], pp. 184-209 et [10], *ouvr. cit.*, pp. 52-62.

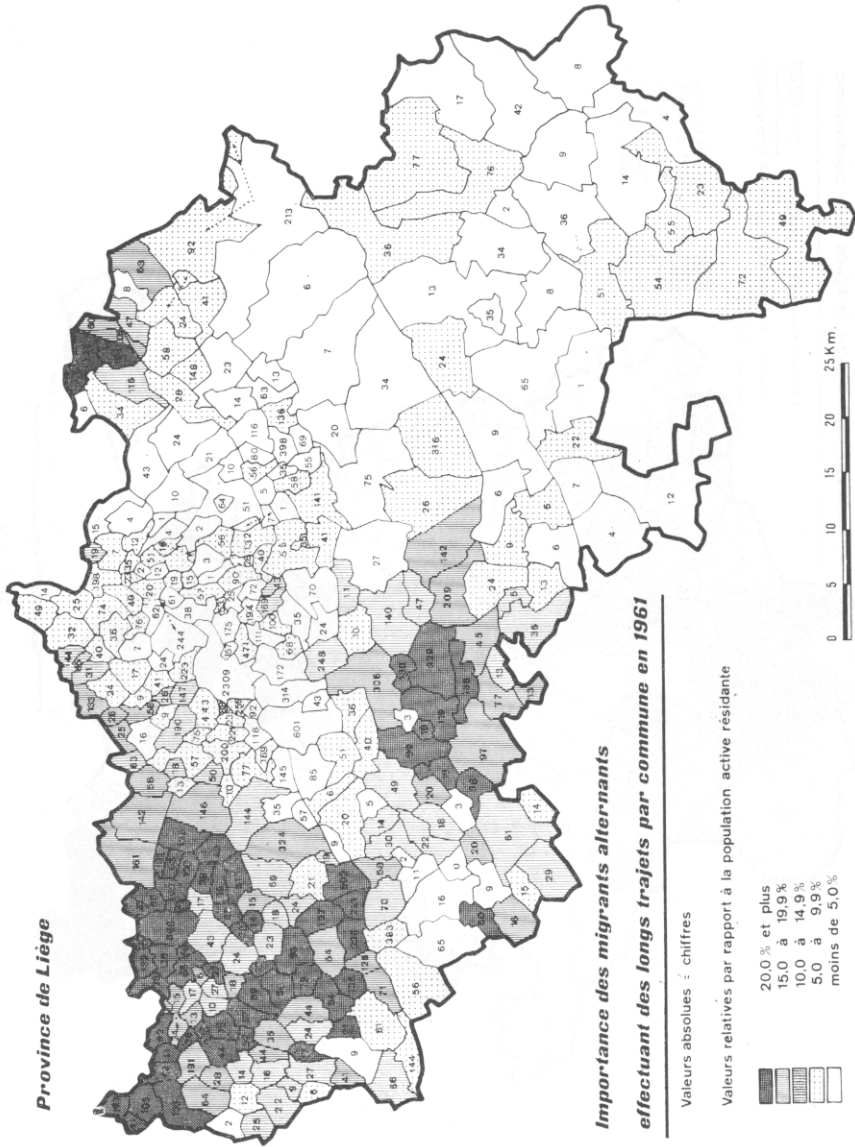


Fig. 4 A

Province de Limbourg

**Importance des migrants alternants
effectuant des longs trajets par commune**

Valeurs absolues : chiffres
en 1961
Valeurs relatives par rapport à la population
active résidente

- 20,0% et plus
- 15,0 à 19,9%
- 10,0 à 14,9%
- 5,0 à 9,9%
- moins de 5,0%

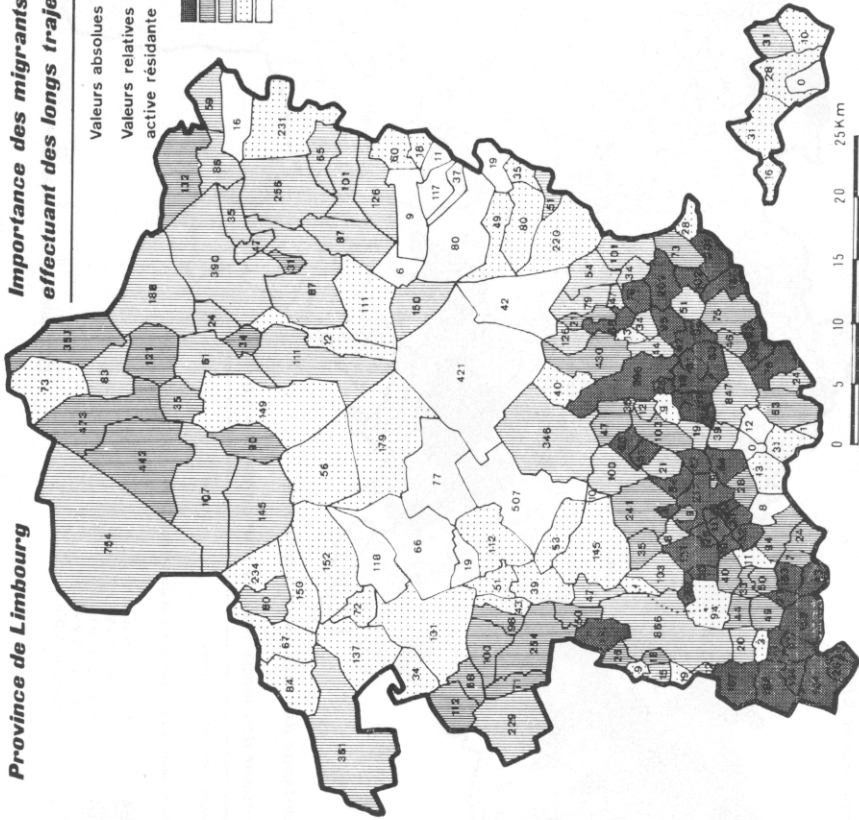


Fig. 4 B

Les migrants effectuant des longs trajets étaient au nombre de 25.827 dans la province de Liège et de 19.784 au Limbourg, ce qui correspond respectivement à 7,1 % et 10,9 % de la population active résidante. Comparativement au pays (9,6 %), l'importance de ces migrants est très élevée dans l'arrondissement de Waremme (23,3 %), élevée dans ceux de Tongres (13,9 %), de Huy (13,3 %) et de Maaseik (12,1 %) et, par contre, plus faible pour Hasselt (8,5 %) et surtout Liège (5,5 %) et Verviers (5,0 %).

Des valeurs absolues élevées sont caractéristiques des centres urbains importants : Liège (2.309), Saint-Trond (866), Tongres (847), Waremme (568), etc., mais elles se rencontrent aussi ailleurs : Amay (502), Hoeselt (396), Comblain-au-Pont (339), etc.

L'importance relative de ces migrants traduite par des figurés de surface souligne l'ampleur très variable du phénomène. Les zones à pourcentages élevés (15,0 % et plus) correspondent dans la province de Liège à l'ensemble des communes du plateau hesbignon et à sa retombée mosane (exception faite d'une frange périphérique de l'agglomération liégeoise), à un noyau centré sur Anthisnes-Comblain-au-Pont, s'étendant depuis Vyle-et-Tharoul à l'ouest jusqu'à Sougné-Remouchamps à l'est, et à la petite région comprise entre Gemmenich et Eynatten. Au Limbourg, des caractères analogues se retrouvent dans une zone située au sud de la province et dans quelques communes du centre de la partie septentrionale (Overpelt-Hamont)⁽⁵⁸⁾. Par contre, les zones à faibles pourcentages (moins de 10,0 %) couvrent pratiquement tout l'arrondissement de Verviers, sauf la région de La Calamine, la presque totalité de l'agglomération liégeoise, à l'exception de quelques communes au sud et une bande s'étendant à l'ouest de la province, de Héron à Modave ; au Limbourg, elles correspondent pratiquement à toute la zone centrale, à l'exception de la région Halen-Herk-de-Stad et à deux petits noyaux, un centré sur Vechmaal et l'autre dans les Fourons ; en outre, Maaseik et Ophoven présentent des caractères analogues.

Les disponibilités étant plus grandes là où les pourcentages de migrants effectuant des longs trajets sont les plus élevés, on peut

(58) Mis à part la région Gemmenich-Eynatten et le centre du Nord Limbourg, toutes les zones où les pourcentages sont élevés appartiennent à la zone d'influence de l'agglomération liégeoise. Leur éloignement relatif à cette dernière explique donc ces pourcentages.

donc retenir comme zones à fortes potentialités : dans la province de Liège, le plateau hesbignon liégeois, la région de Comblain-au-Pont et celle de La Calamine et, dans le Limbourg, principalement toute la région méridionale et dans une mesure moindre la partie septentrionale. Chiffrer de façon précise les disponibilités résultant de l'importance de migrants alternants effectuant des longs trajets est par contre très malaisé, car, parmi les migrants, il n'y a pas que des travailleurs du secteur industriel et, de plus, tous les migrants alternants ne sont pas nécessairement disposés à changer d'emploi.

4) Frontaliers

Au sein des migrants alternants, les travailleurs frontaliers constituent un groupe original, en particulier dans l'optique disponibilités en main-d'œuvre industrielle, car il comprend un pourcentage souvent élevé de travailleurs de l'industrie (alors que, pour l'ensemble des migrants, la part de ces derniers est moins forte), en général plus fréquemment disposés que les navetteurs à trouver un emploi plus rapproché de leur domicile. Les travailleurs frontaliers constituent donc souvent une réserve de main-d'œuvre.

En 1961, les frontaliers étaient particulièrement nombreux au Limbourg ⁽⁵⁹⁾ : on pouvait en dénombrier 11.603, ce qui correspondait à 6,4 % de la population active résidante alors que la province de Liège n'en comptait que 1.189, soit 0,3 % seulement de ses actifs résidents.

Comme les travailleurs frontaliers des deux provinces ont fait l'objet de deux études relativement complètes et précises ⁽⁶⁰⁾, nous n'étudierons pas personnellement ce problème, mais nous nous contenterons d'en reproduire les principaux résultats intéressants dans le cadre de ce travail.

Les données *limbourgeoises* sont consignées dans le tableau 4 où les travailleurs frontaliers ont été répartis dans un découpage économique-géographique qui a été reporté sur la figure 5B ⁽⁶¹⁾.

(59) Dans l'étude des frontaliers, les Fourons sont rattachés à la province de Liège, comme cela est fait dans les deux ouvrages consultés (voir note 60).

(60) Pour le Limbourg : L.E.R., [32], *ouvr. cit.* et pour Liège : L. BAUVIR, [15].

(61) Source : L.E.R., [32], *ouvr. cit.*, p. 3.

TABLEAU 4

REPARTITION DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS LIMBOURGEOIS
PAR REGION ECONOMICO-GEOGRAPHIQUE DE RESIDENCE EN 1961

<i>Régions économique-géographiques</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Nombre total</i>		
			<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c)</i>
Neerpelt	2.352	902	3.254	28,0	16,1
Bree	684	197	881	7,6	13,2
Maaseik	949	287	1.236	10,7	17,0
Limbourg septentrional	3.985	1.386	5.371	46,3	15,7
Bassin minier occidental	1.127	435	1.562	13,5	4,6
Genk	903	249	1.152	9,9	5,0
Bassin minier oriental	670	288	958	8,3	9,1
Hasselt	340	21	361	3,1	1,7
Limbourg central	3.040	993	4.033	34,8	4,6
Herk-la-Ville	94	2	96	0,8	1,4
Saint-Trond	143	10	153	1,3	0,1
Tongres	909	113	1.022	8,8	3,7
Lanaken	767	161	928	8,0	14,8
Limbourg méridional	1.913	286	2.199	18,9	3,8
Limbourg	8.938	2.655	11.603	100,0	6,4

(a) en valeur absolue ;

(b) en valeur relative par rapport au total provincial ;





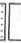
(c) en valeur relative par rapport aux actifs résidents de la région.

Les 11.603 travailleurs frontaliers limbourgeois en 1961 se répartissaient en 8.938 hommes et 2.655 femmes. Ces dernières représentaient donc 22,9 % du groupe, mais leur part relative dans la population active résidente n'était que de 20,6 % ; dans le mouvement pendulaire frontalier, la main-d'œuvre féminine était donc proportionnellement plus importante qu'au sein des actifs résidents. C'est surtout au Limbourg septentrional et au Limbourg central que la part des femmes est grande, respectivement 25,8 et 24,6 %, car, au Limbourg méridional, elle n'est que de 13,0 %.

Province de Limbourg **Importance des travailleurs frontaliers par commune en 1961**

Valeurs absolues : chiffres

Valeurs relatives par rapport à la population active résidente

-  20,0 et plus
-  de 15,0 à 19,9 %
-  de 10,0 à 14,9 %
-  de 5,0 à 9,9 %
-  moins de 5,0 %

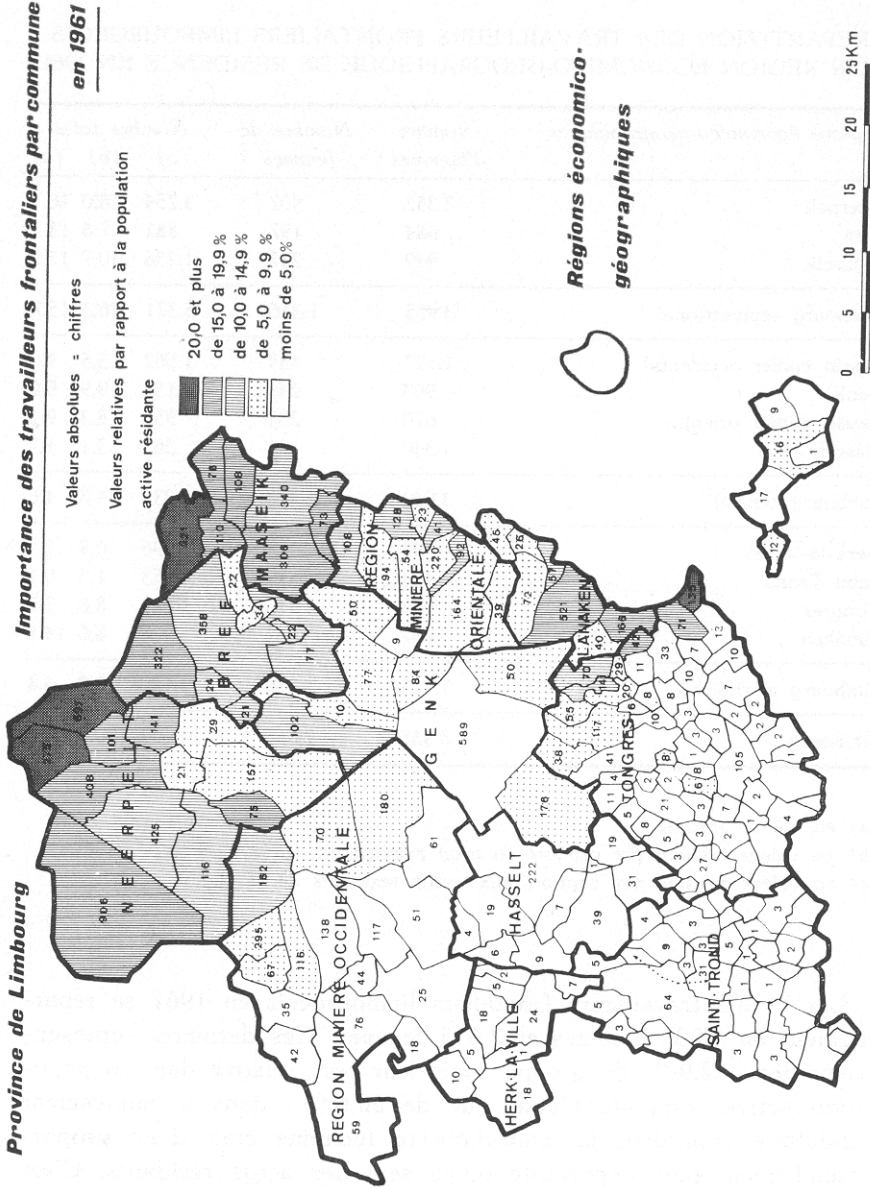


Fig. 5 B

46,3 % des frontaliers proviennent du Limbourg septentrional, 34,8 % du Limbourg central et 18,9 % du Limbourg méridional. La région de Neerpelt en compte le plus grand nombre : 3.254 unités soit 28,0 % du total ; dans quatre autres régions, on peut encore en relever plus de 1.000 : le bassin minier occidental (1.562), les régions de Maaseik (1.236), de Genk (1.152) et de Tongres (1.022). En valeurs relatives par rapport à la population active résidante, le classement des régions diffère : en tête, Maaseik (17,0 %) suivi de Neerpelt (16,1 %), Lanaken (14,8 %) et Bree (13,2 %).

Outre le découpage en régions économique-géographiques, la figure 5B donne encore les résultats par commune ⁽⁶²⁾. On y remarque une répartition très inégale du phénomène. Si les communes situées près des frontières comptent naturellement la plus forte proportion de travailleurs frontaliers, on peut néanmoins observer que le phénomène touche un nombre élevé de communes dont la majorité ne sont pas à proximité immédiate des frontières, mais appartiennent à toute la partie nord-est de la province. En outre, il faut relever certains pourcentages élevés : à Achel, Hamont, Kanne et Molenbeersel, plus d'un actif sur cinq est frontalier.

Les enquêtes réalisées en 1963 et 1965 par le L.E.R. ⁽⁶³⁾ ont par ailleurs mis en évidence d'autres caractères importants de ce mouvement ⁽⁶⁴⁾ :

- la grande majorité des travailleurs frontaliers sont occupés aux Pays-Bas : 47,0 % au Limbourg néerlandais et 46,0 % au Brabant septentrional contre 7,0 % seulement en Allemagne ;
- 97,4 % sont des travailleurs industriels (88,8 % de l'industrie de transformation) et les principaux secteurs d'occupation sont : la construction de machines, appareils électriques et moyens de transport (30,7 %), la céramique et le verre (17,5 %), le textile et les vêtements (9,9 %), la métallurgie (8,4 %) et la chimie (7,9 %) ;
- beaucoup sont non-qualifiés (58,5 %) ou semi-qualifiés (25,5 %) ;
- ce sont principalement des jeunes : 39,9 % ont moins de 25 ans et 80,0 % ont moins de 40 ans ;
- près de la moitié (49,5 %) effectue un trajet d'au moins une heure à l'aller et au retour ;

(62) Source : Données inédites du L.E.R.

(63) 812 personnes ont été interrogées en 1963 et réinterrogées en 1965.

(64) L.E.R., [32], *ouvr. cit.*, pp. 9-58.

- 65,8 % ont été engagés depuis 1960 ;
- pour 7 travailleurs sur 10, la raison principale de leur condition de frontalier est le chômage et l'absence de travail dans leur région et pour 2 sur 10, la recherche de salaires plus élevés ; mais des différences assez nettes existent en ce domaine entre les trois grandes régions : du Nord au Sud, le premier motif diminue nettement (74,3 %, 74,4 % et 54,0 %) tandis que le second augmente (14,4 %, 21,4 % et 32,4 %), ce qui souligne très bien que les difficultés rencontrées pour trouver un emploi sont beaucoup plus grandes au Nord qu'au Sud ;
- 83,1 % préféreraient travailler au Limbourg, 12,9 % souhaiteraient continuer à travailler à l'étranger et 4,0 % sont indécis ;
- de 1963 à 1965, près de 20,0 % des travailleurs interrogés en 1963 avaient pris un travail en Belgique.

Toutes ces recherches ont permis au L.E.R. de chiffrer en 1965 le nombre de travailleurs récupérables pour les industries limbourgeoises : au total, 7.489 dont 6.041 hommes et 1.448 femmes ⁽⁶⁵⁾.

Dans *la province de Liège*, nous l'avons déjà dit, le nombre de travailleurs frontaliers est beaucoup moins important : 1.189 ; si l'on décompte en outre les 54 travailleurs domiciliés dans les Fourons, on arrive finalement à un total de 1.135. La presque totalité de ces travailleurs appartient à la frange est de l'arrondissement de Verviers (voir tableau 5 et figure 5A) ⁽⁶⁶⁾ ⁽⁶⁷⁾.

TABLEAU 5
REPARTITION DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS LIEGEOIS
PAR ARRONDISSEMENT DE RESIDENCE ET PAR PAYS DE TRAVAIL
EN 1961

Pays de travail	Arr. de Verviers			Arr. de Liège			Total		Total moins Fourons	
	H	F	T	H	F	T	Nb	%	Nb	%
Allemagne	683	262	945	4	—	4	949	79,8	948	83,5
Pays-Bas	32	7	39	93	9	102	141	11,9	88	7,8
Grand-Duché	96	3	99	—	—	—	99	8,3	99	8,7
Total	811	272	1.083	97	9	106	1.189	100,0	1.135	100,0

(65) L.E.R., [32], *ouvr. cit.*, p. 77.

(66) Les travailleurs frontaliers des Fourons ont été cartographiés sur la figure 5 B se rapportant au Limbourg.

(67) Source : L. BAUVIR, [15], *ouvr. cit.*, pp. 50-52.

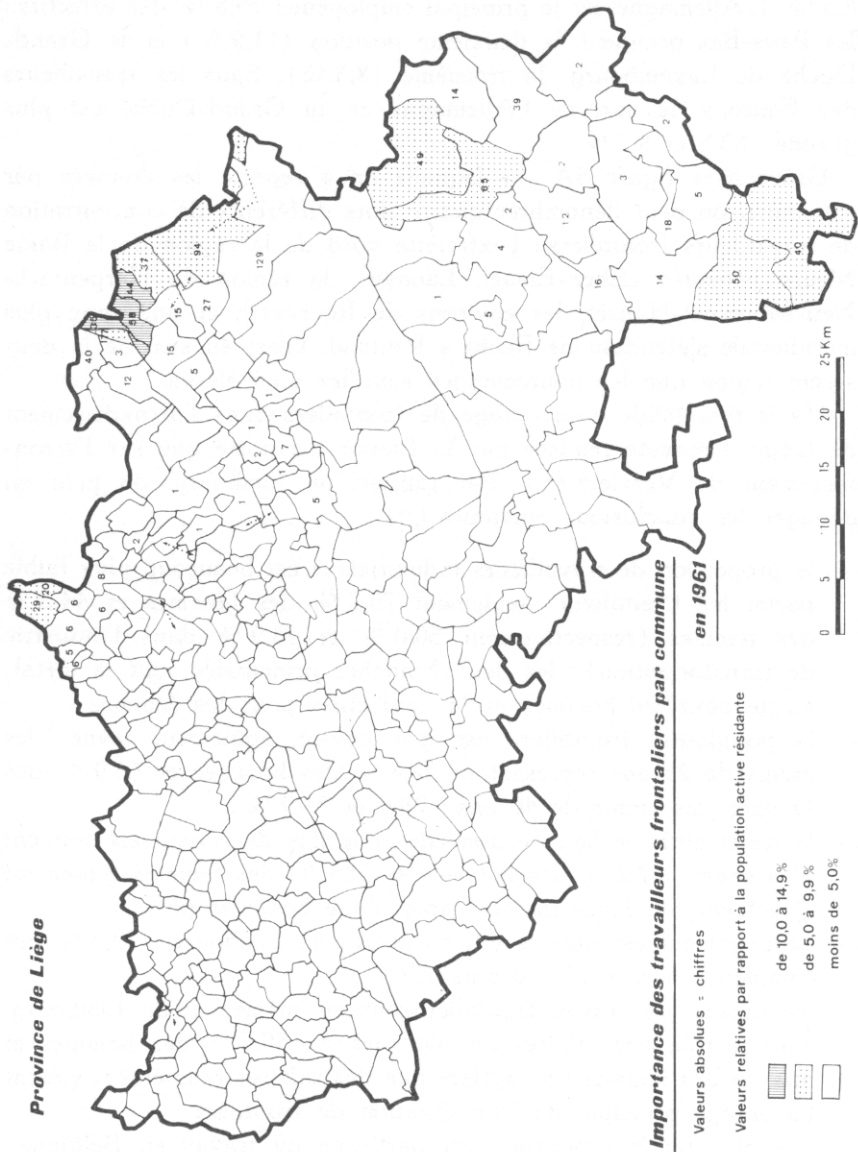


Fig. 5 A

Les femmes représentent à Verviers 25,1 % du groupe et à Liège 8,5 %. L'Allemagne est le principal employeur : 79,8 % des effectifs ; les Pays-Bas occupent la deuxième position (11,9 %) et le Grand-Duché de Luxembourg, la troisième (8,3 %). Sans les travailleurs des Fourons, la part de l'Allemagne et du Grand-Duché est plus grande : 83,5 et 8,7 %.

Grâce à la figure 5A sur laquelle on a reporté les données par commune, on peut dénombrer quatre îlots différents de concentration de travailleurs frontaliers : l'extrémité nord de la région de la Basse Meuse liégeoise (Eben-Emael, Lanaye), la région de Hergenrath-Neu-Moresnet-Hauset, les environs de Rocherath et une zone plus méridionale s'étendant de Recht à Reuland. C'est au sein de la deuxième région que les pourcentages sont les plus élevés.

Vu le très faible pourcentage de frontaliers dans l'arrondissement de Liège, l'enquête réalisée par L. Bauvir n'a porté que sur l'arrondissement de Verviers ⁽⁶⁸⁾. Par rapport au Limbourg, on peut en dégager les conclusions suivantes ⁽⁶⁹⁾ :

- la proportion de travailleurs industriels y est beaucoup plus faible parmi les frontaliers : seulement 75,7 % des hommes et 44,5 % des femmes (respectivement 50,0 % et 38,9 % dans l'industrie de transformation) ; les deux branches principales sont la métallurgie pour les hommes et la confection pour les femmes ;
- la population frontalière est, par contre, également jeune : les moins de 25 ans représentent 32,8 % des hommes et 63,9 % des femmes, les moins de 40 ans : 78,9 et 88,9 % ;
- le trajet entre le lieu de domicile et le lieu de travail est souvent plus court : 17,2 % des hommes et 38,9 % des femmes seulement effectuent un déplacement simple d'une heure et plus ;
- l'engagement est plus récent encore qu'au Limbourg : 79,3 % ont commencé à travailler depuis 1960 ;
- les raisons du travail frontalier sont les mêmes qu'au Limbourg, mais le rôle des salaires est plus grand : 55,6 % des hommes et 56,7 % des femmes ont déclaré que des salaires plus élevés étaient l'avantage principal de leur situation de frontalier ;
- une plus faible proportion est partisane du travail en Belgique : 45,3 % dont 51,4 % des hommes et 33,3 % des femmes.

(68) On y a interrogé 294 personnes en 1965.

(69) L. BAUVIR, [15], *ouvr. cit.*, pp. 144-289.

En conclusion, le phénomène travailleurs frontaliers diffère d'une province à l'autre surtout par son ampleur : 10 fois moindre en valeur absolue et 21 fois moindre en valeur relative lorsque l'on passe du Limbourg à Liège (70). Les disponibilités pouvant en résulter sont ainsi très différentes. Pour l'est de la province de Liège, elles sont plus faibles encore que ne pourraient le laisser supposer les chiffres en raison de l'importance plus réduite des travailleurs industriels et de ceux disposés à travailler en Belgique. Si au Limbourg on a pu évaluer à 7.500 le nombre de travailleurs récupérables, pour l'est de la province de Liège, on ne peut dépasser, semble-t-il, la valeur de 300 à 400 personnes.

En outre, il y a rarement rapport direct entre le mouvement frontalier et les longs déplacements de main-d'œuvre, ce qui souligne certainement l'intérêt d'analyser séparément les deux phénomènes.

5) Réserves de main-d'œuvre féminine

L'importance de ces réserves découle à notre sens de deux caractères de la population féminine : la proportion de jeunes femmes au sein de la population (car l'industrie emploie de préférence de la main-d'œuvre jeune) et le taux d'activité des femmes (71).

Aussi, dans le but de tenter une estimation de ces réserves, allons-nous comparer ces deux groupes de données. Comme en général le recrutement de la main-d'œuvre se fait à niveau local, il est nécessaire de travailler par commune. Les réserves seront donc estimées à cet échelon ; toutefois, nous présenterons quelques résultats par arrondissement et province. Une nouvelle fois, l'étude porte sur la situation de 1961.

Nous avons tout d'abord calculé *le nombre de jeunes du sexe féminin du groupe 15 à 24 ans* et nous avons recherché *son importance au sein de la population féminine en âge de travail* (c'est-à-dire les 15-59 ans) (Indice de jeunesse) (72) (tableau 6).

(70) De 1961 à 1971, le nombre de travailleurs frontaliers limbourgeois a encore augmenté, en particulier parmi ceux occupés aux Pays-Bas : 15.001 contre 9.739 dont 5.865 femmes (L.E.R., [6], p. 27).

(71) D'autres caractères, telle l'habitude de travailler, pourraient aussi intervenir, mais il s'agit là d'éléments plus complexes et difficilement mesurables.

(72) Sources : I.N.S., [8], *ouvr. cit.*, pp. 64-85 et [9], *ouvr. cit.*, pp. 184-209.

Le groupe 15-24 ans comptait en 1961 55.629 unités dans la province de Liège et 43.975 au Limbourg. Les valeurs absolues élevées par commune sont avant tout fonction de l'importance de la population des communes. Aussi nous ne nous y attarderons pas.

Par contre, les valeurs relatives expriment beaucoup mieux les oppositions régionales. Comparativement à la moyenne nationale qui était de 21,2 %, trois des quatre arrondissements liégeois accusent des pourcentages plus faibles : Waremme (18,4 %), Huy et Liège (18,5 %) tandis que Verviers connaît un taux sensiblement voisin (21,5 %). Au Limbourg, les valeurs sont nettement plus élevées : Tongres (26,7 %), Hasselt (27,2 %) et Maaseik (30,5 %).

TABLEAU 6

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION FEMININE
EN 1961.
RESULTATS PAR ARRONDISSEMENT ET PROVINCE
ET COMPARAISON AVEC LE PAYS

	(a)	(b)	(c)	(d)
Arrondissement de Huy	4.867	18,5	6.969	26,6
Arrondissement de Liège	33.237	18,5	61.768	34,4
Arrondissement de Verviers	14.463	21,5	26.290	39,0
Arrondissement de Waremme	3.062	18,4	4.096	24,6
Province de Liège	55.629	19,2	99.123	34,2
Arrondissement de Hasselt	21.133	27,2	17.879	23,0
Arrondissement de Maaseik	11.210	30,5	9.075	24,7
Arrondissement de Tongres	11.632	26,7	10.448	24,0
Province de Limbourg	43.975	27,8	37.402	23,7
Pays	572.063	21,2	909.983	33,8

(a) nombre de 15 à 24 ans ;

(b) % des 15-24 ans dans la population féminine en âge de travail ;

(c) nombre de femmes actives dans la population résidante ;

(d) taux d'activité des femmes.

Si l'on répartit les pourcentages en 5 classes (moins de 15,0, de 15,0 à 19,9, de 20,0 à 24,9, de 25,0 à 29,9 et 30,0 et plus) et si l'on attribue la cote correspondante à chaque commune, la cote 1 désignant le pourcentage le plus élevé ⁽⁷³⁾, on peut schématiser la situation comme suit.

Les zones aux pourcentages faibles (moins de 20,0 %) se rencontrent uniquement dans la province de Liège. Il s'agit principalement d'une large bande s'étendant de part et d'autre de la Meuse et s'élargissant de l'ouest vers l'est, englobant de la sorte la presque totalité de la région liégeoise. A cette zone se rattachent certains tentacules des plateaux hesbignonn et condrusien. Font également partie de cet ensemble 7 communes de la région verwiétoise plus Jalhay et Spa, quelques communes du sud de l'arrondissement de Verviers (Chevron, Lierneux, Wanne, etc.) et Saint-Vith. A l'opposé, la presque totalité des communes aux pourcentages élevés (plus de 25,0 %) appartiennent à la province de Limbourg où, dans toute la partie centrale et septentrionale, plus d'une femme sur 4 en âge de travail a moins de 25 ans ⁽⁷⁴⁾. Au sud de la province, de telles valeurs se rencontrent aussi, surtout au sud-est, mais il ne s'agit plus d'un phénomène continu, de nombreuses communes se rangeant dans le groupe 3 (20,0 à 24,9 %). Dans la province de Liège, les pourcentages élevés sont rares. On ne les rencontre qu'à deux endroits : au nord de l'arrondissement de Verviers (Bilstain, Aubel, Gemmenich, etc.) et au centre des cantons de l'Est (Elsenborn, Meyrode, etc.).

Nous avons ensuite recherché le *taux d'activité des femmes*, c'est-à-dire le rapport du nombre de femmes actives à la population féminine en âge de travail. Les résultats par arrondissement et province figurent également dans le tableau 6 tandis que la situation par commune est représentée sur les figures 6A et 6B, les communes ayant été une nouvelle fois cotées selon leur appartenance à une des cinq classes retenues : moins de 20,0 %, de 20,0 à 24,9 %, de 25,0 à 29,9, de 30,0 à 39,9 et 40,0 et plus, la cote 1 correspondant au pourcentage le plus faible ⁽⁷⁵⁾.

(73) Cette cote est celle figurant le plus à gauche sur les figures 6A et 6B.

(74) Seules trois communes n'appartiennent pas à ce groupe : Bourg-Léopold (23,6 %), Beringen (23,5 %) et Linkhout (23,9 %).

(75) Il s'agit cette fois de la seconde cote, celle située le plus à droite sur les figures 6A et 6B.

Province de Liège

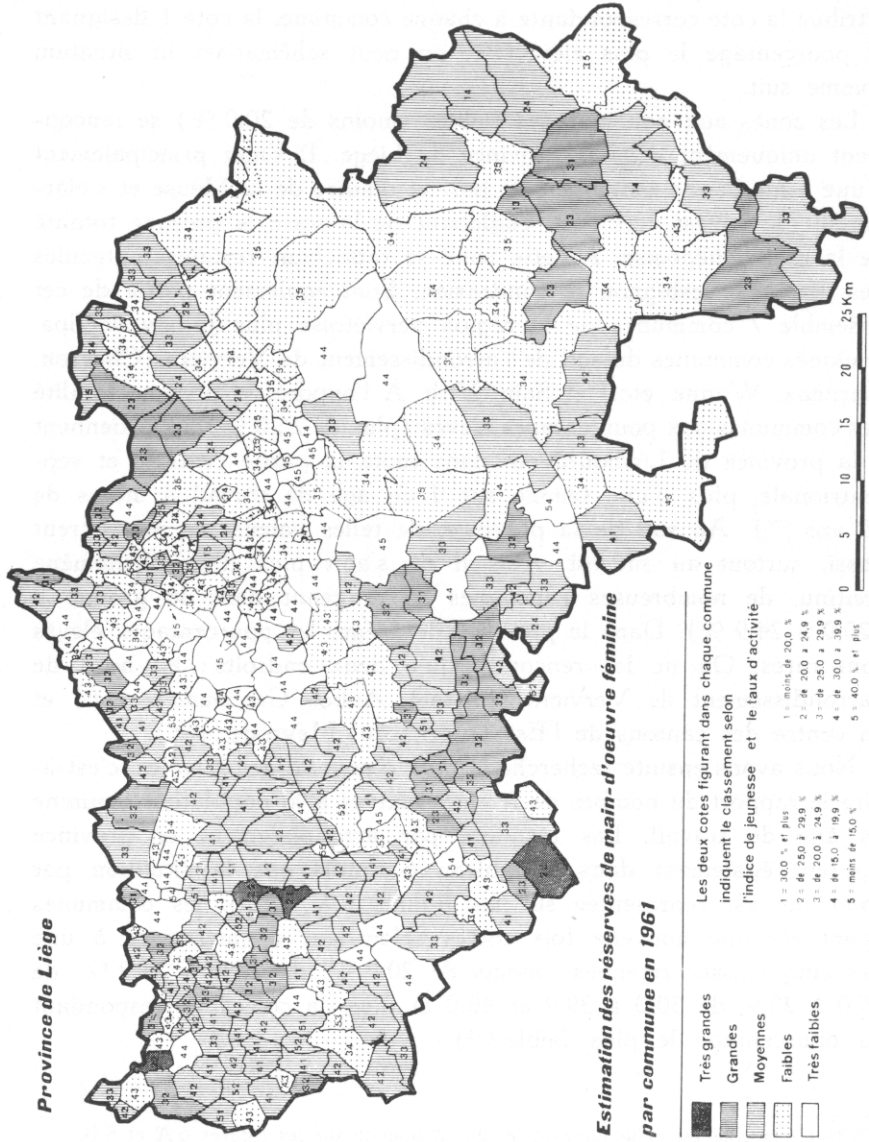


Fig. 6 A

Province de Limbourg

**Estimation des réserves de main-d'oeuvre
féminine par commune en 1961**

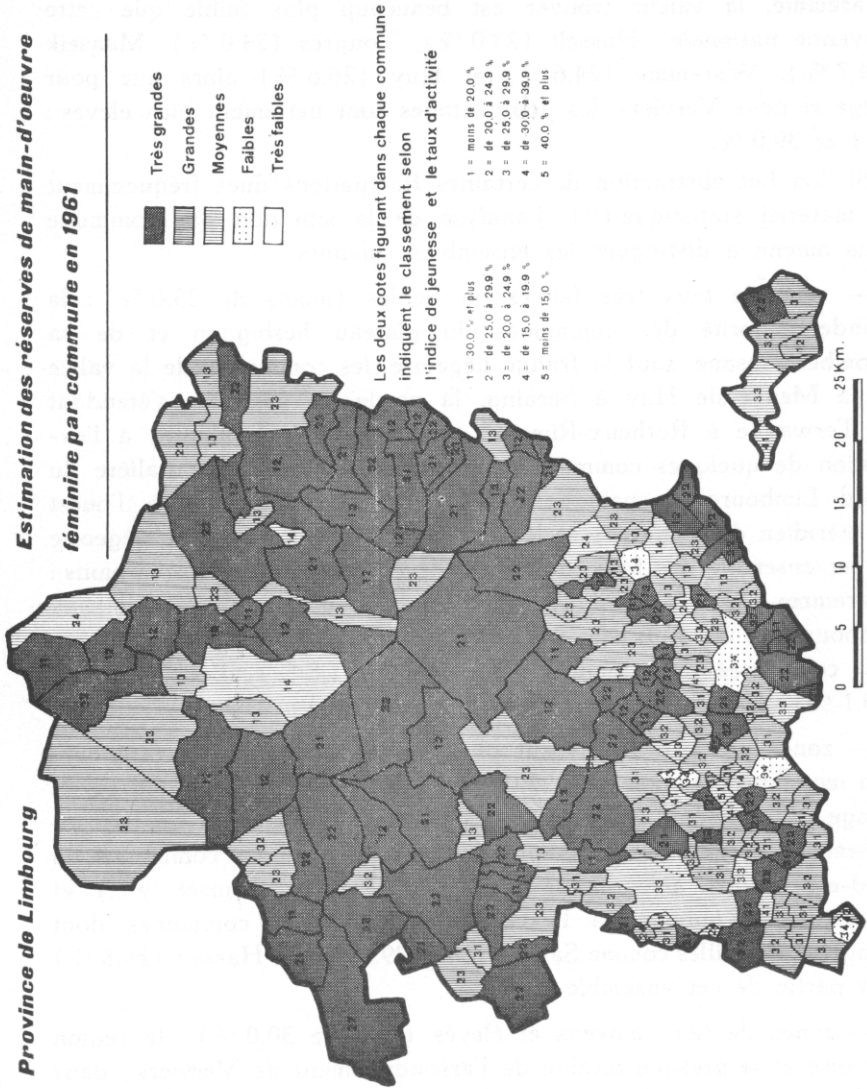


Fig. 6 B

En 1961, le taux national d'activité était de 33,8 % : dans les trois arrondissements limbourgeois et dans deux liégeois, Huy et Waremme, la valeur trouvée est beaucoup plus faible que cette moyenne nationale : Hasselt (23,0 %), Tongres (24,0 %), Maaseik (24,7 %), Waremme (24,6 %) et Huy (26,6 %) alors que pour Liège et pour Verviers, les pourcentages sont nettement plus élevés : 34,4 et 39,0 %.

Si l'on fait abstraction de certaines fluctuations dues fréquemment au matériel statistique ⁽⁷⁶⁾, l'analyse de la situation par commune nous amène à distinguer les ensembles suivants :

— zone de taux très faibles ou faibles (moins de 25,0 %) : la grande majorité des communes du plateau hesbignon et de sa retombée mosane, sauf la frange liégeoise, les communes de la vallée de la Meuse de Huy à Seraing, la partie du Condroz s'étendant de Terwagne à Rotheux-Rimièrre, tout le Centre Limbourg à l'exception de quelques communes au sud, la partie non frontalière du Nord Limbourg, la presque totalité du Sud Limbourg (à l'ouest du méridien de Tongres) et les Fourons ; si, dans la partie liégeoise de cet ensemble, les taux sont plus élevés dans les centres urbains : Waremme (30,5 %) et Huy (39,7 %), il n'en est pas de même au Limbourg où les taux des centres ne se distinguent guère de ceux des communes avoisinantes : Beringen (21,8 %) Bourg-Léopold (23,1 %). Genk (18,9 %) et Eisdén (19,5 %) ;

— zones de taux légèrement plus élevés, mais toujours inférieurs à la moyenne nationale (de 25,0 à 29,9 %) : le reste du Condroz, la frange périphérique de la région liégeoise, l'extrême-sud de l'arrondissement de Verviers y compris Saint-Vith, quelques communes du nord-est de cet arrondissement (Aubel, Lontzen, Hauset, etc.) et le reste du Limbourg à l'exception de quelques communes dont Tongres ; des villes comme Saint-Trond (29,2 %) ou Hasselt (28,8 %) font partie de cet ensemble ;

— zones de taux moyens et élevés (plus de 30,0 %) : la région liégeoise et la presque totalité de l'arrondissement de Verviers ; dans ce dernier, certaines valeurs sont très élevées : Butgenbach (42,8 %),

(76) Dans certaines communes agricoles, le nombre de femmes travaillant dans l'agriculture est élevé alors que, dans d'autres aux caractères voisins, il est très faible. le relevé n'ayant probablement pas été effectué partout de la même manière.

Eupen (43,2 %) et Manderfeld (49,3 %) ; par contre, aucune commune limbourgeoise n'atteint la valeur de 40,0 %.

Si l'on admet que les réserves de main-d'œuvre féminine sont les plus grandes là où les taux d'activité sont les plus faibles et la proportion de jeunes la plus forte, on peut en combinant les deux cotes précédentes distinguer cinq types de communes selon l'importance de leur réserve en main-d'œuvre féminine ⁽⁷⁷⁾ (tableau 7 et figures 6A et 6B).

TABLEAU 7

TYPOLOGIE DES COMMUNES SELON L'IMPORTANCE
DE LEURS RESERVES EN MAIN-D'ŒUVRE FEMININE EN 1961

<i>Estimation des réserves</i>	<i>Taux de jeunesse</i>	<i>Taux d'activité</i>	<i>Codes (a)</i>
Très grandes	> 25,0	< 25,0	11 12 21 22
Grandes	> 25,0	25,0 - 29,9	13 23
	20,0 - 24,9	< 25,0	31 32
Moyennes	20,0 - 24,9	25,0 - 29,9	33
	> 25,0	> 30,0	14 15 24 25
	< 20,0	< 25,0	41 51 42 52
Faibles	20,0 - 24,9	> 30,0	34 35
	< 20,0	25,0 - 29,9	43 53
Très faibles	< 20,0	> 30,0	44 45 54 55

(a) Le premier chiffre correspond à l'indice de jeunesse, le second au taux d'activité.

En 1961, les réserves de main-d'œuvre féminine pouvaient être estimées grandes ou très grandes dans la plupart des communes limbourgeoises ; seules six communes du sud dont Tongres ont été classées parmi celles aux réserves faibles. Aucune commune n'appartient au groupe de réserves très faibles et le nombre de communes

(77) Afin de ne pas multiplier les classes, il fut décidé de regrouper les cotes 1 et 2 et les cotes 4 et 5. Des diverses combinaisons, il résulte 5 classes, celle du centre comprenant non seulement les communes codées 33, mais encore celles passant d'une catégorie extrême à une autre selon l'indice retenu (c'est-à-dire les 14, 15, 24, 25, 41, 42, 51 et 52).

de la catégorie moyenne est finalement peu élevé. Du point de vue de l'importance des réserves en main-d'œuvre féminine, on peut donc classer les trois grandes régions limbourgeoises comme suit : tout d'abord le Centre où les réserves sont presque partout très grandes, ensuite le Nord où dominant à la fois des communes à très grandes et grandes réserves et enfin le Sud où l'on trouve divers types de communes depuis celles du groupe très grandes réserves jusqu'au groupe réserves faibles.

Dans la province de Liège, la situation est finalement très différente : les communes aux très grandes réserves sont rares (4 au total) et celles caractérisées par de grandes réserves peu nombreuses. Ces dernières se rencontrent essentiellement au nord de Huy (de Fallais à Chapon-Seraing), dans la région d'Ouffet-Hamoir, dans celle d'Aubel et au sud de Malmédy (de Bellevaux-Ligneuville à Heppenbach). Par contre, les communes dont les réserves ont été estimées faibles et très faibles dominant dans les régions liégeoise, verviétoise et eupenoise, celle-ci se prolongeant vers le sud jusqu'à Saint-Vith ; on en trouve en outre ça-et-là à l'est de Waremme ou à l'ouest de Huy par exemple. Ailleurs, c'est-à-dire dans toute la partie ouest et sud-ouest de la province et au sud-est et au nord-est de l'arrondissement de Verviers, on rencontre principalement des communes du groupe réserves moyennes.

B. QUALIFICATION

Les industries nouvelles étant susceptibles de recruter leur personnel parmi les personnes déjà occupées, mais prêtes à changer d'employeurs ou parmi les jeunes diplômés, nous allons successivement envisager ces deux aspects du problème ne retenant toutefois que la formation acquise dans l'enseignement.

1) Niveau de formation scolaire de la population résidante en 1961 ⁽⁷⁸⁾

Comparons d'abord la proportion (sur 1.000) des habitants ayant

(78) Cette étude repose sur le travail de R. MOLS, dont nous avons extrait les principaux résultats pouvant nous intéresser. Ce travail se base sur les données du recensement de l'I.N.S. en 1961 et utilise le découpage administratif en vigueur à ce moment ([38]).

terminé leurs études selon le degré d'instruction reçu (tableau 8) ⁽⁷⁹⁾, en nous attachant particulièrement aux enseignements intéressant l'industrie, c'est-à-dire le technique et le professionnel moyen, le technique supérieur et l'universitaire.

TABLEAU 8

PROPORTION (SUR 1.000) DES HABITANTS AYANT TERMINE
LEURS ETUDES SELON LE DEGRE D'INSTRUCTION REÇU.
RESULTATS PAR PROVINCE ET COMPARAISON AVEC LE PAYS
EN 1961

<i>Degré d'instruction reçu</i>	<i>Province de Liège</i>	<i>Province de Limbourg</i>	<i>Pays</i>
Primaire et quatrième degré	650,0	708,0	677,0
Moyen et humanités	140,0	100,0	142,0
Technique et professionnel moyen	138,0	140,0	114,0
Normal primaire ou froebelien	16,1	20,7	18,0
Artistique	2,1	0,4	2,0
Normal moyen ou technique	7,3	6,8	7,0
Technique supérieur	10,4	7,1	12,0
Universitaire et assimilé	20,7	11,9	19,0
Inconnu	15,4	5,1	9,0

Comparativement au pays, la proportion des diplômés de l'enseignement technique et professionnel moyen est plus forte dans les deux provinces étudiées ; par contre, l'importance des diplômés du technique supérieur y est plus faible, en particulier au Limbourg. Les porteurs d'un diplôme du niveau universitaire et assimilé sont, quant à eux, proportionnellement plus nombreux à Liège alors qu'au Limbourg, leur importance est très réduite, classant ainsi cette province en dernière position au sein des provinces belges.

Attachons-nous ensuite à la comparaison de trois indices imaginés par R. Mols pour traduire le poids de la formation scolaire : le co-

(79) Source : R. MOLS, [38], *ouvr. cit.*, p. 14.

efficient de degré d'instruction (C.D.I.), le coefficient de prolongation scolaire (C.P.S.) et l'indice combiné du niveau de formation scolaire (I.C.) ⁽⁸⁰⁾ (tableau 9) ⁽⁸¹⁾.

TABLEAU 9
COMPARAISON DES COEFFICIENTS DE DEGRE D'INSTRUCTION (C.D.I.), DE PROLONGATION SCOLAIRE (C.P.S.) ET DE L'INDICE COMBINE DU NIVEAU DE FORMATION SCOLAIRE (I.C.).
RESULTATS PAR ARRONDISSEMENT ET PROVINCE
ET COMPARAISON AVEC LE PAYS EN 1961

	C.D.I.		C.P.S.		I.C.	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Arrondissement de Huy	2,697	10	43,98	15	91,2	14
Arrondissement de Liège	3,128	2	57,47	7	116,7	3
Arrondissement de Verviers	2,478	23	37,23	29	78,4	26
Arrondissement de Waremme	2,567	17	41,86	18	85,5	18
Province de Liège	2,899	2	48,56	4	101,4	3
Arrondissement de Hasselt	2,656	13	48,89	11	95,0	11
Arrondissement de Maaseik	2,624	16	47,18	12	92,4	13
Arrondissement de Tongres	2,476	25	41,35	20	82,4	21
Province de Limbourg	2,598	5	46,19	5	90,6	5
Pays	2,782	—	50,41	—	100,0	—

(a) valeur de l'indice ;

(b) classement des arrondissements et des provinces par rapport aux autres arrondissements et provinces belges.

(80) Le C.D.I. est le rapport entre le montant total des unités d'instruction et le nombre d'habitants ayant terminé leurs études ; pour ce faire, les habitants sont répartis entre 10 catégories d'enseignement qui reçoivent un coefficient de pondération variant de 0 (ceux qui n'ont jamais suivi d'études) à 20 (ceux qui ont reçu une formation universitaire ou assimilée) ; le produit pour chaque catégorie d'enseignement des effectifs par chacun des coefficients de pondération est appelé unités d'instruction. Le C.P.S. correspond pour sa part à la formule

$$\frac{100(C + D)}{A + B} + \frac{1}{2} \left(\frac{100D}{A} + \frac{100C}{B} \right)$$

2

où A, B, C, D expriment le nombre de personnes ayant terminé leurs études

Dans la province de Liège, il existe donc des différences assez sensibles entre les arrondissements et même au sein de ceux-ci ⁽⁸²⁾, l'arrondissement de Liège étant toujours le mieux classé, celui de Verviers le moins bien classé. Au Limbourg, il y a également des variations d'un arrondissement à l'autre ⁽⁸³⁾, mais elles sont moins importantes. L'arrondissement de Hasselt est toujours en tête suivi de près par Maaseik tandis que Tongres apparaît le moins favorisé.

Comparativement aux autres arrondissements belges, les arrondissements étudiés sont toujours classés dans les deux premiers tiers et, au total, pour l'indice combiné, la province de Liège occupe la troisième place derrière le Brabant et Anvers et le Limbourg la cinquième, la quatrième position étant prise par Namur.

Le *niveau de formation scolaire* ⁽⁸⁴⁾ est donc relativement élevé dans l'arrondissement de Liège, mais il est beaucoup plus faible ailleurs dans la province, surtout dans l'arrondissement de Verviers. Bien qu'inférieurs à la moyenne nationale, les indices des arrondissements de Hasselt et de Maaseik sont plus élevés que ceux des arrondissements liégeois, Liège excepté ; malgré sa faiblesse, l'indice de Tongres est encore supérieur à celui de Verviers. *Mis à part l'arrondissement de Liège qui abrite une population ayant reçu une formation scolaire assez poussée, il n'existe pas à notre avis de différences sensibles entre le reste de la province de Liège et la province de Limbourg.*

En ce qui concerne le *degré d'instruction reçu, un fait oppose les deux provinces : l'importance des diplômés universitaires très faible au Limbourg*, ce qui peut poser un problème pour le recrutement des cadres. Par contre, pour les deux autres groupes d'enseignement intéressant l'industrie, les deux provinces présentent des situations voisines : faiblesse relative du groupe enseignement technique supérieur (plus sensible au Limbourg) et gonflement du groupe enseignement

respectivement de 7 à 13 ans, à 14 ans, de 15 à 18 ans et à 19 ans et plus. Si l'on transpose alors ces deux coefficients en un indice par rapport au coefficient du pays supposé égal à 100 et si l'on fait la moyenne de ces deux indices, on obtient l'indice combiné qui exprime le niveau de formation scolaire de chaque unité territoriale par rapport au pays (*Ibidem*, pp. 5-7).

(81) Source : R. MOLS, [38], *ouvr. cit.*, pp. 15-17.

(82) Pour de plus amples informations, voir *Ibidem*, pp. 33-37.

(83) Pour de plus amples informations, voir *Ibidem*, pp. 41-43.

(84) Sur base de l'indice combiné.

technique et professionnel moyen. Toutes ces données concernent uniquement l'enseignement de plein exercice et il en résulte une certaine sous-estimation des qualifications, en particulier là où les cours du soir sont très développés.

2) *Jeunes diplômés*

Il n'est malheureusement pas possible d'obtenir annuellement par province et par arrondissement le nombre de diplômés ⁽⁸⁵⁾. Les seules informations disponibles concernent la population scolaire par province et par année scolaire ⁽⁸⁶⁾.

Aussi, devant la pauvreté des données, nous nous contenterons d'analyser la situation pendant une année moyenne de la période 1961-1970, l'année 1965-1966. Nos investigations se limiteront par ailleurs à l'enseignement technique et professionnel de plein exercice, car, les données étant communiquées par province de localisation des établissements, une comparaison du point de vue universitaire ne serait pas significative, le Limbourg n'ayant pas à ce moment d'université ⁽⁸⁷⁾ et le recrutement universitaire de Liège dépassant le cadre provincial.

Durant l'année scolaire 1965-1966 (tableau 10) ⁽⁸⁸⁾, 34.385 élèves étaient inscrits dans les écoles de l'enseignement technique et professionnel liégeois et 31.998 dans les écoles limbourgeoises. Cette population représentait respectivement 45,0 % et 57,6 % de la popu-

(85) Grâce à une enquête du L.E.R., nous possédons toutefois des informations précises pour le Limbourg. Ainsi, de 1950 à 1960, il fut délivré dans cette province annuellement en moyenne 1.100 diplômes de l'enseignement technique. Ce nombre passa à 2.000 pendant la période 1960-1965 et est depuis lors supérieur à 3.000. Pendant la période 1950-1955, sur 100 diplômes délivrés, 84 relevaient du niveau secondaire inférieur, 10 du niveau secondaire supérieur et 6 du niveau technique supérieur. Au cours de la période 1965-1969, la quote-part du niveau secondaire inférieur diminua jusqu'à 68,0 % tandis que l'importance de l'enseignement secondaire supérieur et technique supérieur augmenta pour atteindre respectivement 23,0 et 9,0 % du nombre total des diplômes délivrés (V. NEESEN, R. VAN BALLAER et F. VAN BOCKLAER, [39], pp. 63-64).

(86) Source : I.N.S., [4].

(87) Si un centre post-universitaire fut créé en 1964, il fallut attendre 1968 pour voir organiser des études universitaires de sciences économiques à Hasselt. En mai 1971, le Parlement autorisa en outre la création d'une Faculté des Sciences et d'une Faculté de Médecine où les cours ont commencé en 1973.

(88) Sources : I.N.S., [4], T. 10, Bruxelles, 1967, pp. 70-71, 107, 164-165 et S.P.I., Dossier inédit sur l'enseignement technique.

TABEAU 10

POPULATION SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DE PLEIN EXERCICE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1965-1966. IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR ET TAUX GENERAL DE SCOLARISATION DE LA POPULATION DE 13 A 25 ANS. RESULTATS PAR PROVINCE ET COMPARAISON AVEC LE PAYS

	Province de Liège			Province de Limbourg			Pays		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Population scolaire du									
secondaire inférieur	14.392	10.330	24.722	14.557	11.392	25.949	132.101	112.387	244.488
secondaire supérieur	3.512	3.819	7.331	2.791	2.326	5.117	33.661	37.618	71.279
technique supérieur	1.484	848	2.332	688	244	932	15.157	8.765	23.922
Population scolaire de l'ensemble de l'enseignement technique et professionnel	19.388	14.997	34.385	18.036	13.962	31.998	180.919	158.770	339.689
Part de cet enseignement au sein de l'enseignement moyen et supérieur	47,1	42,6	45,0	57,7	57,5	57,6	46,0	47,9	46,9
Taux général de scolarisation	48,4	43,3	45,9	45,1	37,2	41,3	46,0	40,3	43,2

G = garçons ; F = filles ; T = total.

lation scolaire de l'enseignement moyen et supérieur ; comparativement au pays, la part de l'enseignement technique et professionnel est donc légèrement plus faible à Liège, mais beaucoup plus importante au Limbourg. Au sein de cet enseignement, on retrouve les caractéristiques décelées plus haut, à savoir l'importance considérable du technique inférieur au Limbourg (81,1 % contre 71,9 % à Liège et 72,0 % de moyenne nationale) et à l'opposé la part plus réduite du secondaire supérieur et du technique supérieur (16,0 et 2,9 % contre 21,3 et 6,8 % à Liège et 21,0 et 7,0 % au niveau national). En outre, si, pour le pays, il y a proportionnellement plus de filles qui suivent un enseignement général, à Liège, la part des filles est plus faible (42,6 contre 47,1 %) alors qu'au Limbourg elle est sensiblement égale à celle des garçons (57,5 contre 57,7 %). De manière générale enfin, le taux de scolarisation de la population 13-25 ans est plus grand à Liège qu'au Limbourg, le taux de cette dernière province se situant en dessous de la moyenne nationale ; dans ce domaine, la différence enregistrée semble imputable à la population féminine nettement moins scolarisée que la population masculine. Du point de vue taux général de scolarisation, Liège se classe en seconde position parmi les provinces belges derrière le Brabant et le Limbourg en septième position, le Hainaut et la Flandre Occidentale obtenant encore des taux plus faibles.

Les populations scolaires des deux provinces étant au total assez voisines, il est logique que, du point de vue quantitatif, le nombre de jeunes diplômés disponibles sur le marché soit dès lors voisin. Par contre, l'importance des divers niveaux variant, leur situation diffère tout naturellement du point de vue qualitatif, Liège disposant de plus de diplômés du secondaire supérieur et du technique supérieur.

En conclusion, du point de vue qualification de la main-d'œuvre, il existe une région plus favorisée : l'arrondissement de Liège dont l'importance est telle qu'elle influence tous les résultats provinciaux. Néanmoins, il n'existe pas à notre avis de différences sensibles entre le reste de la province de Liège et le Limbourg. L'importance de l'enseignement technique est très marquée dans cette dernière province, mais la majorité des diplômés relèvent du niveau secondaire inférieur ; à l'opposé, la province semble souffrir, du moins en 1961, d'une carence d'universitaires⁽⁸⁹⁾. Par ailleurs, le taux de scolarisation des filles y est beaucoup plus faible qu'à Liège.

(89) Des données relatives à l'année scolaire 1971-1972 indiquent un redressement

C. REPUTATION

Rappelons tout d'abord les difficultés pour apprécier correctement cet aspect de la main-d'œuvre. En effet, de nombreux éléments y contribuant ne peuvent être mesurés et l'image d'une main-d'œuvre repose dès lors sur des jugements tout faits et des opinions parfois anciennes.

Aussi caractériser la réputation de la main-d'œuvre des deux provinces n'est guère chose aisée. Si l'on en croit les idées répandues, la main-d'œuvre limbourgeoise jouit d'une bien meilleure réputation que la main-d'œuvre liégeoise. On invoque sa plus grande docilité, ses exigences moindres, le fait qu'elle accepte plus volontiers des heures supplémentaires, « sa tradition syndicale moins affirmée »⁽⁹⁰⁾, sa stabilité plus forte ou encore son meilleur esprit. A l'avantage par contre de la main-d'œuvre liégeoise, on met une plus grande efficacité et une plus grande adresse. De tels clichés se justifient-ils réellement ? Il est très malaisé de se prononcer. Néanmoins, dans le but de découvrir une quelconque différence entre ces deux populations, nous allons étudier deux éléments de cette réputation — les deux seuls à notre connaissance pouvant être mesurés de façon objective — : *la syndicalisation et les grèves*.

1) *Syndicalisation*

De façon générale, le taux de syndicalisation belge (c'est-à-dire le pourcentage des syndiqués par rapport à la population syndicable) est élevé : de 1962 à 1969, il est passé de 60,29 à 70,92 %⁽⁹¹⁾. De l'avis des spécialistes, c'est le taux le plus élevé de la C.E.E., la moyenne de la Communauté s'établissant aux environs de 35,0 %⁽⁹²⁾.

Ce taux de syndicalisation n'a par ailleurs pas cessé d'augmenter depuis 1947. Si l'on ne retient que les effectifs C.S.C.⁽⁹³⁾ et

de la situation : la part des étudiants limbourgeois dans l'enseignement supérieur universitaire et assimilé est en effet à ce moment de 5,3 % (contre 4,2 % en 61-62) et la part des étudiants liégeois de 8,8 % (contre 12,0 % en 61-62) (Source : *Economie in Limburg*, 1972, n° 4, pp. 62-65).

(90) G. DEBUNNE, [23], p. 126.

(91) J. NEUVILLE, [40], p. 13.

(92) J. MEYNAUD et D. SIDJANSKI, [37], p. 244.

(93) C.S.C. = Confédération des Syndicats Chrétiens.

F.G.T.B. ⁽⁹⁴⁾, ceux des deux principales centrales ⁽⁹⁵⁾, pour lesquels on dispose de valeurs depuis 1947, le taux de syndicalisation des ouvriers est passé de 1947 à 1969 de 50,21 à 75,69 % alors que ce taux calculé pour les employés évoluait entre ces mêmes dates de 23,59 à 32,96 % ⁽⁹⁶⁾. La syndicalisation de la main-d'œuvre progresse, mais elle touche avant tout le monde ouvrier. De plus, elle semble liée à la taille des entreprises et à leur structure.

Les données régionales sont malheureusement plus rares. Voici les quelques informations que nous sommes parvenue à rassembler.

En 1950, le Limbourg comptait 36.506 syndiqués dont 27.723 C.S.C. et Liège 128.703 dont 107.330 F.G.T.B. ⁽⁹⁷⁾. Les syndiqués étant principalement à cette époque des ouvriers ou des employés du secteur privé ⁽⁹⁸⁾, on peut estimer le taux de syndicalisation en se contentant d'un rapport nombre de syndiqués/population active recensée à l'O.N.S.S. ⁽⁹⁹⁾. On obtient dès lors la valeur de 51,4 % pour le Limbourg et de 52,2 % pour Liège alors que la moyenne nationale était plus élevée : 64,8 %.

En 1965, G. Spitaels estimait le taux de syndicalisation (C.S.C.-F.G.T.B.) de Liège à 52,59 % et celui du Limbourg à 51,31 %, ce qui plaçait les deux provinces en dessous de la moyenne nationale (67,0 %), respectivement en cinquième et sixième positions au sein des provinces belges, les quatre premières places étant occupées par la Flandre Occidentale (88,95 %), la Flandre Orientale (86,88 %), Anvers (76,05 %) et le Hainaut (59,15 %) ⁽¹⁰⁰⁾.

De 1963 à 1969, le nombre de syndiqués de la province de Liège est passé de 156.641 à 187.452 unités, ce qui correspond à une augmentation de 19,7 % alors qu'au Limbourg, il progressait de 76.471 à 113.827, soit de 48,8 % ⁽¹⁰¹⁾. Cette poussée limbourgeoise est relativement normale : elle suit le développement industriel enregistré à cette époque. Toutefois, si à Liège la part du syndicat

(94) F.G.T.B. = Fédération Générale du Travail de Belgique.

(95) En 1963, des élections ont indiqué que C.S.C. et F.G.T.B. totalisaient 95,0 % des voix (G. SPITAEALS, [49], p. 71).

(96) J. NEUVILLE, [40], *ouvr. cit.*, pp. 14-15.

(97) R. EBERTZHEIM, [25], p. 164.

(98) La part des ouvriers et des employés représentait à ce moment en Belgique 73,7 et 7,0 % des syndiqués (J. NEUVILLE, [40], *ouvr. cit.*, p. 18).

(99) Source : O.N.S.S., [3], 1950, pp. 74-75.

(100) G. SPITAEALS, [49], *ouvr. cit.*, p. 74.

(101) J. NEUVILLE, [40], *ouvr. cit.*, pp. 19-22.

prépondérant, la F.G.T.B. ⁽¹⁰²⁾, est restée pratiquement constante pendant cette période (72,2 à 71,1 %), celle du premier syndicat limbourgeois, la C.S.C. a par contre régressé de 82,8 à 74,2 % au profit de la F.G.T.B. ⁽¹⁰³⁾.

A la lumière de ces quelques données, *une opposition entre les deux provinces n'est guère décelable* si ce n'est l'importance relative des deux syndicats principaux. Il ne semble donc pas que l'on puisse parler d'un degré moindre de syndicalisation au Limbourg. Par contre, les deux provinces connaissent un plus faible développement syndical qu'ailleurs dans le pays, en particulier dans les autres provinces flamandes et le Hainaut.

2) Grèves

Des différentes données communiquées par l'I.N.S. au niveau provincial ⁽¹⁰⁴⁾, nous ne retiendrons que *l'évolution de 1948 à 1970 du nombre de journées perdues par suite de grèves*, car c'est l'élément qui semble le mieux cerner l'importance du problème. A l'aide de ces valeurs, nous calculerons ensuite *un taux de grève annuel*, taux qui exprime le nombre de journées perdues par personne active et par an ⁽¹⁰⁵⁾.

Quelles sont les différentes observations que l'on peut faire à la lecture des résultats consignés dans le tableau 11 et sur la figure 7 illustrant l'aspect « taux de grève » ?

Sur les 23 années retenues, il y eut au total 3.440.872 journées perdues dans la province de Liège et 1.311.928 au Limbourg, ce qui correspond respectivement à 19,4 et 7,4 % du total national. D'importantes différences existent entre les années : les valeurs absolues fluctuent pour Liège de 406 en 1961 à 1.107.184 en 1957 et au Limbourg de 0 (en 1949, 1959 et 1963) à 657.550 (en 1970) ; des variations se traduisent également lorsque l'on se base sur l'importance

(102) Cette importance de la F.G.T.B. n'est cependant manifeste que dans la région Liège-Huy-Waremme. A Verviers, par contre, les effectifs des deux syndicats sont sensiblement les mêmes (J. NEUVILLE, [40], *ouvr. cit.*, pp. 19-22).

(103) *Ibidem*, pp. 19-22.

(104) I.N.S., [5]. Les données concernent le nombre d'établissements, le nombre de grévistes, le nombre de chômeurs forcés, le nombre d'ouvriers normalement occupés avant les conflits et le nombre de journées perdues par année.

(105) R. GUBBELS, [26], p. 41. Comme cet auteur, nous avons retenu pour population active celle recensée par l'O.N.S.S., [3], *ouvr. cit.*

relative de chaque province au sein du pays : la part de Liège varie de 0,44 en 1961 à 55,43 % en 1958 et celle du Limbourg de 0,00 % (les trois années sans grève) à 46,99 % en 1966.

Malgré un total de journées perdues beaucoup plus élevé à Liège, le taux de grève de la province calculé sur l'ensemble de la période est finalement légèrement moindre que celui du Limbourg : 0,61 contre 0,65, les deux taux étant nettement supérieurs au taux national : 0,39. De nouveau, la valeur moyenne calculée sur les 23 années signifie peu de choses, car les fluctuations annuelles sont importantes (figure 7). Jusqu'en 1960, le taux de grève est fréquemment très important à Liège : à 9 reprises, il dépasse la moyenne nationale et deux maxima sont très sensibles : 1948 et 1957. Depuis, par contre, les valeurs du taux sont beaucoup plus faibles et si, à 5 reprises, le taux liégeois dépasse encore le taux national, la différence entre les deux est réduite. Au Limbourg, les taux sont en général faibles jusqu'en 1965 (sauf de 1953 à 1955), mais, depuis 1966, à l'exception de 1967, les valeurs limbourgeoises dépassent toujours la moyenne nationale. Il est à remarquer le taux très élevé de 1970 (4,33), ce qui influence sans aucun doute le résultat final.

**Evolution de 1948 à 1970 du taux de grève
par province et comparaison avec le pays**

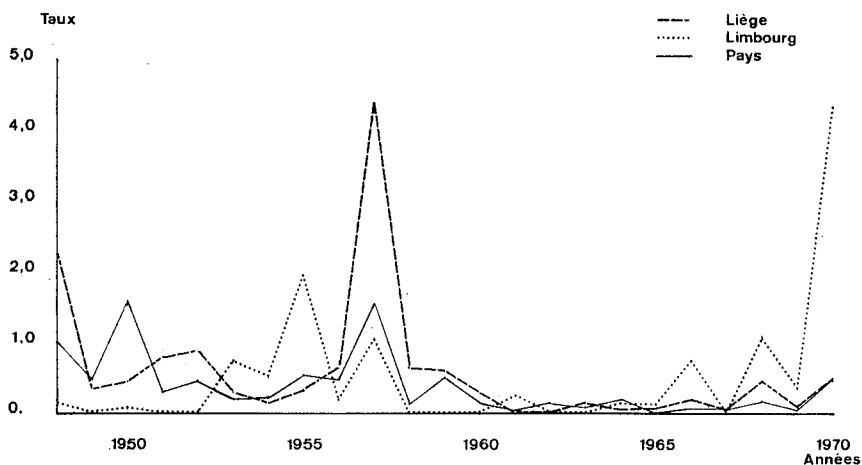


Fig. 7

TABLEAU 11

EVOLUTION DE 1948 A 1970 DU NOMBRE DE JOURNEES PERDUES PAR SUITE
DES GREVES ET DU TAUX DE GREVE.
RESULTATS PAR PROVINCE ET COMPARAISON AVEC LE PAYS

Années	Nombres de journées perdues					Taux de grève		
	Valeurs absolues			Valeurs relatives par rapport au pays		Liège	Limbourg	Pays
	Liège	Limbourg	Pays	Liège	Limbourg			
1948	581.645	11.947	1.858.190	31,30	0,64	2,28	0,17	1,02
1949	83.898	—	829.850	10,11	0,00	0,34	0,00	0,48
1950 (a)	103.869	6.535	2.768.555	37,52	0,24	0,43	0,09	1,56
1951	197.200	1.576	593.164	33,25	0,26	0,78	0,02	0,32
1952	217.160	1.107	863.377	25,15	0,13	0,87	0,01	0,48
1953	74.454	55.097	411.903	18,08	1,33	0,31	0,74	0,23
1954	38.699	37.824	443.706	8,72	8,52	0,16	0,52	0,24
1955	81.780	143.697	1.001.769	8,16	14,34	0,34	1,96	0,54
1956	158.041	15.193	948.170	16,67	1,60	0,63	0,20	0,50
1957 (b)	1.107.184	93.010	2.993.738	36,98	3,11	4,40	1,16	1,54
1958	162.847	1.875	293.767	55,43	0,64	0,67	0,02	0,15
1959	146.015	—	983.147	14,85	0,00	0,62	0,00	0,52
1960 (c)	76.443	632	334.446	22,86	0,19	0,32	0,01	0,18
1961	406	19.770	92.092	0,44	21,47	0,00	0,24	0,05
1962	2.716	1.916	270.975	1,00	0,71	0,01	0,02	0,14
1963	42.093	—	247.381	17,02	0,00	0,18	0,00	0,12
1964	16.617	14.488	443.835	3,74	3,26	0,07	0,15	0,21
1965	16.140	13.816	70.131	23,01	19,70	0,07	0,13	0,03
1966 (d)	41.697	77.663	165.269	25,23	46,99	0,18	0,75	0,08
1967	14.523	150	181.713	7,99	0,08	0,06	0,00	0,08
1968 (e)	108.458	123.654	364.363	29,77	33,94	0,48	1,10	0,17
1969	25.225	34.428	162.898	15,49	21,13	0,11	0,30	0,07
1970	143.762	657.550	1.432.274	10,04	45,91	0,49	4,33	0,51
	3.440.872	1.311.928	17.754.713	19,38	7,39	0,61	0,65	0,39

- (a) Non comprises les grèves des mois de mars et juillet ayant pour cause la question royale.
- (b) Non comprise la grève générale de la construction pour laquelle le nombre de grévistes peut être estimé à 72.000 et le nombre de journées perdues à 795.000.
- (c) Non comprises les grèves générales des 29 janvier et décembre 1960, car il s'agissait de conflits spéciaux.
- (d) Non comprise la grève de la Fabrique Nationale de Herstal à cause de son caractère particulier (revendications de la main-d'œuvre féminine).
- (e) Non compris le conflit collectif dans le secteur de la construction du 23 avril au 8 mai ; ce conflit a été suivi dans tout le pays par un nombre de grévistes estimé à 80.000.

Peut-on de ces données conclure à un comportement régional différent de la population des deux provinces? Avant de répondre à cette question, il faut avant tout être conscient de la nature du phénomène et ne pas perdre de vue que « la part de chaque région du pays dans les grèves et les mouvements revendicatifs est fonction principalement des secteurs industriels qui y sont représentés »⁽¹⁰⁶⁾, deux secteurs étant particulièrement touchés par le phénomène : les charbonnages et les métaux. Aussi, à notre avis, les taux relativement élevés des deux provinces s'expliquent principalement par le développement qu'elles connaissent dans ces deux secteurs⁽¹⁰⁷⁾. En outre, nous pensons que le décalage enregistré entre les périodes de maxima des deux provinces découle du décalage existant entre l'époque de la crise charbonnière : Liège ayant été frappée plus tôt que le Limbourg par les réductions d'effectifs⁽¹⁰⁸⁾.

Par ailleurs, en raison notamment des fluctuations annuelles, il est aisé d'interpréter les résultats en faveur de l'une ou l'autre province : il suffit pour cela de bien choisir sa période, ce que ne manquent pas de faire les défenseurs « engagés » de telle ou telle région⁽¹⁰⁹⁾. *L'analyse des données sur l'ensemble de la période 1948-1970 conduit à la conclusion que, dans des conditions analogues, il n'y a pas d'opposition réelle entre les deux provinces et que l'importance des grèves enregistrées à Liège avant 1960 se retrouve pratiquement au Limbourg depuis 1965.* Comment dès lors comprendre que les deux provinces jouissent une nouvelle fois d'une réputation différente, Liège étant considérée comme une province socialement difficile et revendicatrice, s'intégrant en cela à l'image de marque de la Wallonie en général alors que le Limbourg bénéficie d'un classement au sein des régions calmes, régions que l'on assimile habituellement à la Flandre? Nous pensons que l'étude réalisée ci-dessus apporte une réponse à cette question. En effet, jusqu'en 1965, l'importance des grèves fut relativement réduite au Limbourg, ce qui a contribué à

(106) R. GUBBELS, [26], *ouvr. cit.*, p. 45.

(107) A la différence toutefois que le développement du groupe des métaux ne date au Limbourg que de la période 1948-1970 et surtout de 1962-1970.

(108) En 1960, l'emploi dans le bassin charbonnier liégeois ne représentait plus que 53,9 % de la valeur de 1948 contre 83,1 % pour le Limbourg. Cette valeur de 53,9 n'a été atteinte au Limbourg qu'en 1968 (B. MÉRENNE-SCHOLMAKER, [35], *ouvr. cit.*, annexe n° 50).

(109) Cas du CEPLI qui a choisi la période 1962-1967 ([20]).

asseoir la réputation de la province tandis que Liège, au contraire, a continué à souffrir d'une réputation construite pendant la période 1948-1960 ⁽¹¹⁰⁾.

D. COUT

Aucune source ne donne malheureusement les renseignements souhaités et ne permet de retracer depuis 1948 l'évolution annuelle du coût de la main-d'œuvre par branche industrielle, avec distinction de la qualification, de l'âge et du sexe.

Néanmoins, de la confrontation de diverses données disponibles, il est possible de percevoir globalement cette caractéristique de la main-d'œuvre. Comme, au sein de chaque source, des modifications sont intervenues dans le temps pour le mode de calcul et comme, en outre, nous cherchons essentiellement à comparer les informations existantes, nous avons opté pour une présentation des résultats en valeurs relatives au pays.

1) *Evolution de 1959 à 1970 de l'indice par rapport au pays des gains horaires bruts moyens des ouvriers* ⁽¹¹¹⁾

Ces gains sont ceux des ouvriers de l'ensemble des industries (extractives, de transformation et de la construction) ; les résultats sont communiqués par province et par sexe. Le gain brut couvre toutes les rémunérations en espèce que l'ouvrier reçoit de son employeur, c'est-à-dire les salaires, sursalaires et primes ⁽¹¹²⁾.

(110) Deux groupes de grèves ultérieures, non enregistrées dans les statistiques, ont également nui à la réputation de la main-d'œuvre liégeoise : celles de 1960-1961 (chacun a en mémoire la journée du 6 janvier où la gare des Guillemins fut mise à sac) et celles de 1966 marquant les revendications du personnel féminin de la F.N. (Fabrique Nationale de Herstal).

(111) Source : I.N.S., [11].

(112) N'y sont pas compris les allocations familiales, les indemnités pour usure de vêtements, les frais de déplacement, les primes spéciales et gratifications, les participations aux bénéfices, les charges sociales patronales et les rémunérations en nature.

TABLEAU 12

EVOLUTION DE 1959 A 1970 (MOIS D'OCTOBRE) DE L'INDICE PAR
RAPPORT AU PAYS DES GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS
DES OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE.
RESULTATS PAR PROVINCE ET PAR REGION LINGUISTIQUE

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
<i>Province de Liège</i>												
Hommes	112	111	111	111	110	110	109	105	108	108	106	104
Femmes	116	114	110	112	111	108	106	107	105	105	105	104
Total	115	114	113	113	112	110	102	107	110	109	108	108
<i>Province de Limbourg</i>												
Hommes	105	102	101	105	104	104	102	106	100	99	100	104
Femmes	88	87	92	94	94	98	103	97	97	98	99	107
Total	112	109	107	111	110	108	106	108	103	102	102	106
<i>Partie de langue française</i>												
Hommes	108	106	106	106	105	105	104	102	104	103	103	102
Femmes	106	104	104	105	102	100	100	100	100	100	100	100
Total	111	110	109	115	107	106	105	103	105	105	104	104
<i>Partie de langue néerlandaise</i>												
Hommes	94	94	94	95	96	97	97	98	97	98	98	98
Femmes	97	99	98	98	99	99	101	100	100	101	101	101
Total	94	94	93	94	95	95	97	97	97	97	98	98

L'analyse des données consignées dans le tableau 12 concernant à la fois les deux provinces étudiées et les deux grandes régions linguistiques du pays nous amène à dire que :

- pour la province de Liège, les indices sont toujours supérieurs à 100, mais, depuis 1965, ils sont souvent plus faibles que précédemment ; les indices liégeois restent également plus élevés que ceux de la partie francophone du pays ;
- au Limbourg, la situation diffère selon le sexe de la main-d'œuvre ; pour les ouvriers, les indices sont égaux ou supérieurs à 100, sauf en 1968, tandis que, pour les ouvrières, les indices sont plus faibles

que la moyenne nationale, sauf en 1965 et 1970 ; l'importance des premiers au sein de la population ouvrière étant plus grande, il en résulte pour l'ensemble du personnel salarié des valeurs toujours supérieures à 100 ; comparativement aux résultats enregistrés dans la région de langue néerlandaise, les indices limbourgeois sont plus élevés pour les ouvriers et l'ensemble du personnel et, par contre, moins élevés pour les ouvrières ;

— sauf exception, les indices liégeois sont plus élevés que les indices limbourgeois.

2) *Evolution de 1955 à 1964 de l'indice par rapport au pays de la rémunération nominale du travail par travailleur* ⁽¹¹³⁾

La rémunération du travail englobe plus d'éléments que le gain brut puisqu'elle tient compte de tous les paiements en espèce ou en nature dont bénéficie le facteur de production travail en compensation de sa participation au processus de production, c'est-à-dire les salaires, les cotisations patronales, les primes d'assurance contre les accidents de travail et les maladies professionnelles, les autres charges sociales et versements complémentaires. Les données disponibles de 1955 à 1964 correspondent aux rémunérations de l'ensemble des ouvriers, des employés et des travailleurs à domicile ; elles sont communiquées par branche d'activité ⁽¹¹⁴⁾ et par province. Ni le sexe, ni la qualité ouvrier-employé n'y sont distingués. Par ailleurs, les calculs n'ont porté que sur les branches d'activité et les établissements faisant l'objet d'une statistique annuelle de production ⁽¹¹⁵⁾ et, lorsque le nombre de ces établissements était trop restreint, on y a opéré divers regroupements.

Grâce au tableau 13, on peut suivre l'évolution et se faire une idée de l'indice par rapport au pays de la rémunération nominale du travail par travailleur de chacune des deux provinces. Dans l'ensemble, les indices sont de nouveau plus élevés à Liège où, très souvent, ils dépassent 100. Certes, certaines valeurs y sont inférieures comme

(113) Source : M. VAN CAMPENHOUT, F. GOVAERTS et L. DIELS, [53].

(114) On y a distingué deux branches dans l'industrie extractive (d'une part, les charbonnages et leurs centrales électriques, d'autre part, les autres industries extractives) et 20 branches dans l'industrie de transformation.

(115) Ceux-ci représentent de 66,0 à 80,0 % du personnel occupé selon les cas (L. BAUVIR, [14], p. 14).

TABLEAU 13

EVOLUTION PAR PROVINCE DE 1955 A 1964 DE L'INDICE PAR RAPPORT AU PAYS DE
LA REMUNERATION NOMINALE DU TRAVAIL PAR TRAVAILLEUR

Branches	Province de Liège									
	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 (a)
Dennées alimentaires-boissons et tabac	92,2	94,5	94,1	93,9	91,5	75,8	86,4	96,9	96,3	90,8
Dennées alimentaires et boissons (b)	—	—	—	—	—	—	106,3	106,1	105,3	103,5
Filatures et fileteries	116,7	117,0	112,2	106,3	107,1	116,6	118,8	111,7	107,4	106,0
Tissage	112,6	108,4	112,8	100,1	104,6	111,3	107,3	107,8	102,2	99,1
Achèvement de pr. textiles	(f)									
Bonneterie	—	130,5	126,1	118,3	123,4	127,3	128,2	115,9	122,1	112,3
Autres secteurs de l'ind. textile (c)	—	—	—	—	—	108,4	110,4	107,6	105,6	101,4
Vêtement et confection	(g) 107,3	85,1	92,6	95,9	100,2	100,0	95,7	104,4	101,3	98,8
Chaussure-ganterie et maroquinerie	112,8	115,6	105,7	107,4	109,9	101,8	109,8	115,7	103,1	97,6
Scieries (d)	—	—	—	95,7	96,9	99,5	98,0	101,1	98,9	97,9
Ind. transformatrices du bois et connexes	109,4	101,4	106,4	95,5	91,2	97,4	92,5	90,4	89,9	93,3
Papier et carton	108,7	104,6	102,4	101,9	104,3	103,8	104,8	103,2	102,1	100,5
Ind. chimiques et activités connexes (sauf raffineries de pétrole et prod. pharm.)	102,6	101,0	103,0	105,4	108,4	107,6	104,5	101,2	100,6	103,8
Céramique (e)	—	—	100,2	97,2	99,1	105,5	101,1	106,2	111,1	102,3
Terre cuite	(h)									
Agglomérés de ciment et asbeste ciment	134,3	111,1	114,4	109,5	109,7	104,8	108,2	100,7	89,9	92,5
Sidérurgie	101,0	100,6	101,6	101,6	103,6	102,2	102,6	100,5	99,3	103,3
Métaux non ferreux	(h) 113,0	115,9	106,3	110,2	112,0	111,5	109,8	109,4	110,2	107,1
Fab. métall. et const. nav.	102,4	100,0	93,2	103,9	103,2	106,3	107,6	104,5	106,5	106,5
Tanneries, pelleteries et ind. de la fourrure	96,2	101,2	97,1	97,4	99,6	100,4	130,8	114,4	117,5	131,1

Province de Limbourg

Branches	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
										(a)
Dentrées alimentaires-boissons et tabac	80,6	76,5	79,5	71,7	77,2	72,5	53,2	52,1	51,8	49,0
Dentrées alimentaires et boissons (b)	—	—	—	—	—	—	99,8	105,9	100,5	99,8
Filatures et fileteries	(i)									
Tissage										
Achèvement de pr. textiles	125,4	125,5	113,1	159,0	119,3	110,5	100,3	107,3	93,6	102,7
Bonneterie										
Autres secteurs de l'ind. textile (c)										
Vêtement et confection	(j)									
Chaussure-ganterie et maroquinerie	112,4	99,8	98,2	99,2	92,2	91,1	93,8	84,3	85,0	85,2
Scieries (d)	—	—	—	112,7	111,1	96,6	96,5	98,3	97,7	99,8
Ind. transformatrices du bois et connexes	81,2	86,6	78,8	77,9	75,4	73,7	79,4	74,0	81,8	87,6
Papier et carton	(k)									
Ind. chimiques et activités connexes (sauf raffineries de pétrole et prod. pharm.)	94,7	95,4	94,9	90,5	94,0	89,8	92,3	95,9	91,3	97,2
Céramique (e)	—	—	(l)							
Terre cuite	—	—	93,9	86,0	97,5	94,3	92,0	99,6	75,3	100,4
Agglomérés de ciment et asbeste ciment	96,6	90,9	93,5	96,1	104,3	109,2	109,4	104,4	101,9	104,4
Sidérurgie	(m)									
Métaux non ferreux	103,9	91,8	97,1	89,5	93,0	91,0	87,7	92,2	85,2	66,7
Fab. métal. et const. nav.										
Tanneries, pelleteries et ind. de la fourrure	(j)									

(a) En 1964, délimitation régionale sur base de la nouvelle sub-division administrative.

(b) Autre groupe d'activités relevé depuis 1961.

(c) Seulement depuis 1960.

(d) Seulement depuis 1958.

(e) Seulement depuis 1957.

(f) Achèvement des produits textiles et bonneterie ensemble pour Liège.

(g) En 1955, y compris bonneterie.

(h) Pour Liège : terre cuite avec métaux non ferreux.

(i) Pour le Limbourg : aucune distinction au sein du groupe textile.

(j) Pour le Limbourg : vêtement, chaussure, tanneries ensemble.

(k) Pour le Limbourg : papier et ind. chim. ensemble.

(l) Pour le Limbourg : depuis 57, céramique et terre cuite ensemble.

(m) Pour le Limbourg : groupe des métaux ensemble.

dans le premier groupe des denrées alimentaires, dans le vêtement et la confection de 1956 à 1958, en 1961 et 1964 ou dans les industries transformatrices du bois depuis 1958. Au Limbourg, par contre, des valeurs inférieures à 100 dominant, sauf dans les agglomérés de ciment depuis 1959 et dans le groupe textile à l'exception de l'année 1963.

De 1955 à 1964, la rémunération du travail dans la province de Liège semble ne pas avoir suivi le mouvement de hausse enregistré au niveau national, ce qui explique la diminution de l'indice de nombreuses branches. Une même constatation peut être faite au Limbourg où la diminution de l'indice semble encore plus marquée.

3) *Evolution de 1951 à 1970 de l'indice par rapport au pays des gains moyens des ouvriers et des employés par arrondissement* ⁽¹¹⁶⁾

Les données utilisées pour cette évolution correspondent aux gains du personnel appointé et salarié affilié à l'O.N.S.S. et travaillant dans les industries extractives, manufacturières, de la construction et des transports. Les résultats sont disponibles par qualité ouvrier-employé, par sexe et par arrondissement depuis 1951. Ces gains moyens, qu'il ne faut pas assimiler à des salaires, résultent de la division des sommes des montants globaux des rémunérations ⁽¹¹⁷⁾ par le nombre de journées de travail correspondantes. On obtient de la sorte les moyennes journalières générales pour les ouvriers et les moyennes mensuelles générales pour les employés ⁽¹¹⁸⁾.

Nous avons retenu, pour notre part, les données à cinq moments différents : 1951, 1955, 1960, 1965 et 1970 (tableau 14).

De 1951 à 1970, les indices de gains moyens des différents arrondissements liégeois ont dans l'ensemble diminué alors que, pour les indices limbourgeois, une tendance à la hausse se manifestait, sauf pour les ouvriers et employés masculins de l'arrondissement de Maaseik.

(116) Source : O.N.S.S., [3], *ouvr. cit.* Une très bonne présentation critique de ces statistiques a été réalisée par R. LEROY, P. BODSON et J. LIEVENS, [34], pp. 56-58.

(117) C'est-à-dire les sommes et avantages que l'employeur est tenu à verser à un travailleur assujéti.

(118) Toutefois, les résultats régionaux sont quelque peu déformés, car, si l'O.N.S.S. a continuellement amélioré la répartition spatiale des emplois depuis 1962, aucune mesure similaire ne fut prise au niveau des gains.

TABLEAU 14

EVOLUTION PAR ARRONDISSEMENT ET PROVINCE DE 1951 A 1970
DE L'INDICE PAR RAPPORT DES GAINS MOYENS DES OUVRIERS ET
DES EMPLOYES

	<i>Ouvriers</i>									
	<i>Masculins</i>					<i>Féminins</i>				
	1951	1955	1960	1965	1970	1951	1955	1960	1965	1970
Arr. de Huy	107,3	107,4	108,8	103,1	98,8	97,6	101,6	97,0	86,6	82,6
Arr. de Liège	118,8	118,5	119,4	113,1	109,2	111,7	111,7	114,8	105,6	103,4
Arr. de Verviers	102,8	97,9	95,7	95,9	95,6	132,3	125,7	115,8	105,1	102,8
Arr. de Waremme	98,5	101,4	97,1	98,2	93,0	93,4	94,9	97,6	95,1	93,5
Prov. de Liège	114,9	114,0	114,5	110,1	105,7	118,5	116,1	114,4	105,1	102,7
Arr. de Hasselt	90,2	92,2	91,5	97,7	98,5	84,8	85,3	89,8	93,0	107,1
Arr. de Maaseik	102,3	99,5	96,2	96,1	91,5	83,0	80,8	81,3	93,3	95,1
Arr. de Tongres	83,7	84,4	86,3	88,9	90,2	90,7	97,1	96,5	88,8	93,8
Prov. de Limbourg	93,6	93,4	92,0	95,9	95,7	86,0	87,3	89,5	92,1	102,3
	<i>Employés</i>									
	<i>Masculins</i>					<i>Féminins</i>				
	1951	1955	1960	1965	1970	1951	1955	1960	1965	1970
Arr. de Huy	91,6	91,2	95,3	88,5	88,6	94,5	89,1	89,2	87,4	84,2
Arr. de Liège	102,0	100,2	103,2	102,0	100,2	98,4	100,4	100,2	101,8	97,6
Arr. de Verviers	104,2	98,0	92,7	90,6	91,9	102,3	98,9	93,2	88,0	85,9
Arr. de Waremme	91,2	90,5	86,9	87,1	84,2	89,7	93,8	86,8	89,4	83,6
Prov. de Liège	101,7	99,3	101,1	99,7	98,1	99,0	99,6	98,1	97,9	94,0
Arr. de Hasselt	94,2	92,6	89,4	100,0	95,5	83,9	90,8	78,8	91,5	92,2
Arr. de Maaseik	96,0	89,2	87,9	87,2	87,5	82,3	80,9	79,4	93,5	87,1
Arr. de Tongres	86,9	87,2	85,6	84,0	87,8	87,6	94,5	88,0	85,3	91,1
Prov. de Limbourg	91,6	90,3	88,1	95,2	93,6	84,3	90,0	80,0	91,0	91,6

Si, pour l'ensemble de la province de Liège, les valeurs pour les ouvriers dépassent toujours 100, celles pour les employés sont presque toujours inférieures à cette moyenne nationale. Les valeurs sont, par contre, plus élevées dans l'arrondissement de Liège que dans les autres arrondissements, en particulier ceux de Huy et de Waremme. Au Limbourg, presque tous les résultats se situent en dessous de la moyenne nationale.

En conclusion, les valeurs enregistrées dans la province de Liège jusqu'en 1965 sont presque toujours plus élevées que la moyenne nationale et que les valeurs limbourgeoises, mais l'évolution récente traduit un rapprochement des deux provinces. Les valeurs élevées liégeoises semblent imputables avant tout au seul arrondissement de Liège, car, partout ailleurs, sauf peut-être pour la main-d'œuvre féminine verwiétoise, les indices sont plus faibles. Au Limbourg, les différences sont moins sensibles entre les arrondissements ; cependant Hasselt paraît le plus cher et Maaseik le moins cher. Il existe sans aucun doute une opposition entre les deux provinces surtout jusqu'en 1965 et celle-ci se marque principalement au niveau de la main-d'œuvre féminine.

Mais de telles différences proviennent-elles une nouvelle fois d'une opposition régionale ou sont-elles imputables aux différences dans la structure des activités, puisque, nous avons eu l'occasion de l'observer, d'importantes variations existent entre les branches ? Il est assez malaisé de se prononcer en raison de la pauvreté des données disponibles. Selon L. Bauvir qui s'est penché sur ce problème en 1959 ⁽¹¹⁹⁾, il existait réellement à ce moment une opposition entre les provinces de Liège et de Limbourg si on les comparait sur la même base : en effet, le Limbourg était la province la moins chère alors que Liège se classait à l'opposé province la plus chère (tableau 15) ⁽¹²⁰⁾.

Les différences entre les deux provinces étudiées semblent donc une réalité du moins jusqu'en 1965. Mais, selon un effet bien connu, ces différences se sont progressivement réduites, toutes les évolutions en témoignent, bien que les données retenues dans ce travail présentent de graves limites ⁽¹²¹⁾.

(119) L. BAUVIR, [13].

(120) *Ibidem*, p. 37.

(121) Elles ne traduisent pas en effet l'évolution des salaires, mais celles des coûts ou des rémunérations nominales. Elles ne fournissent en outre aucun résultat global pour les seules industries de transformation mais, deux fois sur trois, pour

TABLEAU 15

CLASSEMENT DES PROVINCES BELGES
DANS L'ECHELLE DES SALAIRES EN 1959.
INDICES CALCULES PAR RAPPORT A LA FLANDRE ORIENTALE (= 100)

<i>Classement selon l'indice des salaires réels</i>		<i>Classement selon l'indice corrigé des salaires</i>	
Flandre Orientale	100	Limbourg	97,4
Flandre Occidentale	105	Flandre Occidentale	99,8
Brabant	117	Flandre Orientale	100,0
Anvers	123	Namur	101,5
Namur	123	Hainaut	104,3
Luxembourg	127	Luxembourg	105,9
Hainaut	136	Brabant	107,4
Limbourg	136	Anvers	109,2
Liège	140	Liège	113,1

III. — CONCLUSION

Le facteur main-d'œuvre est une réalité complexe recouvrant divers aspects. Ceux-ci peuvent être regroupés en quatre composantes principales : les disponibilités, la qualification, la réputation et le coût.

Une analyse précise du contenu de ces composantes a permis une première approche des caractéristiques de la main-d'œuvre de deux provinces belges.

De la confrontation des données rassemblées, il résulte des différences sensibles entre les deux provinces et les milieux qui les composent, différences que l'on peut résumer de la manière suivante.

De façon générale, l'aspect *disponibilités* semble avoir été favorable au Limbourg, du moins jusqu'en 1965, car l'importance relative des jeunes arrivant sur le marché était grande, la part des chômeurs aptes et jeunes — surtout du sexe féminin — était forte, l'agriculture et les charbonnages avaient libéré de nombreux travailleurs, on comptait, en particulier au sud et au nord, de nombreux migrants

toutes les industries. Les résultats obtenus pour cet ensemble sont influencés — en particulier au Limbourg — par le groupe des charbonnages où les gains sont en général élevés.

effectuant des longs trajets et dans toute la partie nord-est un nombre élevé de frontaliers et enfin il existait d'importantes réserves de main-d'œuvre féminine. A l'opposé, dans la province de Liège, les disponibilités ont été jusqu'à cette date relativement plus faibles surtout dans la région liégeoise, bien que la récession des emplois dans les charbonnages s'y soit manifestée plus tôt qu'au Limbourg. Cet avis semble partagé par divers auteurs et notamment par J.A. Sporck qui a écrit : « pendant les années 1945 à 1965, il était impossible de garantir à une firme qui voulait s'installer dans la région liégeoise, en ayant besoin au départ de 3.000 à 4.000 travailleurs, de pouvoir les trouver pour démarrer et obtenir ensuite par exemple un millier de travailleurs supplémentaires chaque année . . . ; par contre, en Flandre, à Anvers, dans le Limbourg, il était possible de garantir les disponibilités nécessaires et ce avec un taux relativement élevé de jeunes travailleurs sortant de l'enseignement technique » ⁽¹²²⁾. Depuis 1965, les disponibilités de la province de Liège et de la région liégeoise se sont par contre nettement accrues.

L'aspect *qualification* apparaît de son côté surtout favorable à une région, la région liégeoise, car, entre les autres endroits de la province de Liège et le Limbourg, nous n'avons pas découvert de différences réelles. Certes, l'importance de l'enseignement technique est forte au Limbourg, mais la majorité des diplômés relèvent du niveau secondaire inférieur. A l'opposé, la province paraît souffrir d'une carence d'universitaires, du moins jusqu'en 1961. De plus, le taux de scolarisation des filles est plus faible qu'à Liège.

De l'étude de deux éléments mesurables de l'aspect *réputation*, la syndicalisation et les grèves, il se dégage qu'il n'existe pas, contrairement aux idées répandues, d'opposition entre les deux provinces surtout du point de vue taux de syndicalisation ; en ce qui concerne le taux de grève, les différences ne sont sensibles que si l'on décompose la période étudiée en deux : jusqu'en 1960, le taux de grève est souvent élevé à Liège et faible au Limbourg, mais, depuis 1965, on observe une situation inverse. Il semble donc que la réputation plus favorable dont jouit encore aujourd'hui la main-d'œuvre limbourgeoise découle d'informations anciennes et fréquemment non mesurables.

L'aspect *coût* oppose par contre beaucoup plus les deux provinces, surtout jusqu'en 1965, la main-d'œuvre liégeoise étant plus chère que

(122) J.A. SPORCK, [50], p. 63.

la main-d'œuvre limbourgeoise. Les différences entre les indices calculés sont avant tout imputables à la région liégeoise, car ailleurs, dans la province, sauf peut-être pour la main-d'œuvre féminine verviétoise, les valeurs sont plus faibles. D'autre part, c'est au sein de la main-d'œuvre féminine que les oppositions sont les plus fortes.

BIBLIOGRAPHIE

STATISTIQUES PUBLIÉES (classées par thème)

Chômage

- [1] O.N.E.M. (OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI), *Recensement annuel des chômeurs complets au 15 mai, puis au 15 juin*, Collection Etudes économiques et sociales, depuis 1948.
- [2] O.N.E.M., *Bulletins mensuels d'août*, depuis 1961.

Emploi

- [3] O.N.S.S. (OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE), *Rapports annuels*, depuis 1948.

Enseignement

- [4] I.N.S., (INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE), *Annuaire statistiques de l'enseignement*.

Grèves

- [5] I.N.S., *Les grèves en...*, *Relevé annuel* publié pour les années antérieures à 1969, dans *Bulletin de Statistique* et depuis 1969 dans *Statistiques sociales*.

Limbourg

- [6] L.E.R. (LIMBURGSE ECONOMISCHE RAAD), *Actuele kencijfers Limburg*, 1973.

Population

- [7] I.N.S., *Recensement de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947, T. 5, Répartition de la population par âge*, 1951.
- [8] I.N.S., *Recensement de la population au 31 décembre 1961, T. 5, Répartition de la population par âge, II, Principaux résultats par commune*, 1964.
- [9] *Idem*, T. 8, *Répartition de la population d'après l'activité, la profession et l'état social, II, Principaux résultats par commune*, 1965.
- [10] *Idem*, T. 9, *Mobilité géographique de la main-d'œuvre (Recensement des migrants alternants)*, 1965.

Salaires

- [11] I.N.S., *Enquête sur les salaires dans l'industrie belge, octobre...* (depuis 1959), *Relevé annuel* publié de 1959 à 1965 dans *Bulletin de Statistique* et depuis 1966 dans *Statistiques sociales*.

ARTICLES DE REVUES ET OUVRAGES

- [12] BABONAUX Y., *La décentralisation industrielle devant le problème de la main-d'œuvre. L'exemple du Loir-et-Cher*, dans *Norois*, n° 21, 1959, pp. 47-52.
- [13] BAUVIR L., *Qu'en est-il réellement des différences régionales de salaires dans l'industrie belge?* dans *Revue du Conseil économique wallon*, n° 46, 1960, pp. 30-42.
- [14] BAUVIR L., *Les différences régionales de rémunérations en Belgique*, dans *Revue du Conseil économique wallon*, n° 84, 1967, pp. 13-22.
- [15] BAUVIR L., *Les travailleurs frontaliers des régions wallonnes. Synthèse historique, juridique et statistique. Analyse d'une enquête socio-économique*, Conseil économique wallon, Liège, 1967.
- [16] BECKERS M., FRÈRE J.P., SAUCIER R. et TORRISI G.P., *La Belgique face aux investissements étrangers. Une approche sociologique*, Centre de Recherches sociologiques, Université catholique de Louvain, Louvain, 1972.
- [17] BELLARD J.L., *Les problèmes économiques et sociaux posés par les implantations industrielles en milieu rural : l'exemple de l'Aquitaine*, Collection Techniques économiques modernes, T. 27, Gauthier-Villars, Paris, 1969.
- [18] BODART L. et THIRY P., *Perspectives de dispersion de la croissance naturelle de la population du Royaume entre 1961 et l'an 2.000*, dans *Documents et Travaux du Séminaire interdisciplinaire de Science économique des Professeurs Harsin et Davin*, n° 7, E. Bruylant, Bruxelles, 1971, pp. 1-46.
- [19] CASTELLS M., *Entreprise industrielle et développement urbain*, dans *Synopsis*, n° 121, 1969, pp. 67-75.
- [20] CEPLI (CONSEIL ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE), *Les grèves, Notes rapides*, n° 1, Liège, 1968.
- [21] CEPLI, *Le chômage, Notes rapides*, n° 3, Liège, 1968.
- [22] CEPLI, *Le secteur tertiaire, Notes rapides*, n° 4, Liège, 1970.
- [23] DEBUNNE G., *La Belgique, la crise des relations industrielles, la rupture, les mouvements spontanés et sauvages*, dans *Cahiers de Bruges*, n° 28, 1972, pp. 122-138.
- [24] DE KIMPE M. et JURISSE A., *Les coûts salariaux dans l'industrie des Communautés Européennes*, dans *Bulletin de Statistique*, 1970, n° 8-9, pp. 631-672.
- [25] EBERTZHEIM R., *Les syndicats ouvriers en Belgique*, Bibliothèque de l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques de l'Université de Liège, Vol. 34, Liège, 1959.
- [26] GUBBELS R., *Les grèves en Wallonie et en Flandre*, dans *Revue du Conseil économique wallon*, n° 60-61, 1963, pp. 39-48.
- [27] GUBBELS R., *Le travail au féminin. La femme et le couple dans la société contemporaine*, Collection Economie moderne, Marabout Service, n° 63, Verviers, 1967.
- [28] HOUSSEL J.P., *Essor des villes manufacturières de l'habillement et industrialisation spontanée dans « l'Italie du Milieu »*, dans *Revue de Géographie de Lyon*, Vol. 47, 1972, n° 4, pp. 361-383.
- [29] JAUMOTTE C. et SIMAL J., *L'implantation des industries de croissance en Belgique*, dans *Revue économique du Sud-Ouest*, 1972, n° 4, pp. 563-631.

- [30] KLAASSEN L.H., *Méthodes de sélection d'industries pour les régions en stagnation. Introduction aux études de possibilités*, Collection Développement des possibilités d'emploi, O.C.D.E., Paris, 1967.
- [31] LABASSE J., *L'organisation de l'espace. Eléments de géographie volontaire*, Hermann, Paris, 1966.
- [32] L.E.R., *Les travailleurs frontaliers limbourgeois*, Ministère de l'Emploi et du Travail, Administration de l'Emploi, Bruxelles, 1965.
- [33] LEROY R., *Signification du chômage belge*, Office belge pour l'Accroissement de la Productivité, Bruxelles, 1962.
- [34] LEROY R., BODSON P. et LIEVENS J., *Examen de statistiques concernant le marché du travail*, Département Travail de l'Institut des Sciences économiques, Université catholique de Louvain, Louvain, 1972.
- [35] MÉRENNE-SCHOUMAKER B., *Les nouvelles localisations industrielles. Le cas des provinces de Liège et de Limbourg*. Dissertation présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en Sciences géographiques, Université de Liège, inédit, Liège, 1974.
- [36] MÉRENNE-SCHOUMAKER B., *Eléments entrant concrètement en compte pour le choix d'une localisation*, dans *Localisation des entreprises et développement régional*, 1^{er} Congrès des Economistes belges de Langue française, Rapports préparatoires, Charleroi, 1974, pp. 33-55.
- [37] MEYNAUD J. et SIDJANSKI D., *Les groupes de pression dans la Communauté Européenne 1958-1968. Structure et action des organisations professionnelles*, Institut d'Etudes européennes, Editions de l'Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1971.
- [38] MOLS R., *Le niveau de formation scolaire de la population belge d'après le recensement de 1961*, dans *Population et Famille*, n° 12, 1967, pp. 1-76.
- [39] NEESEN V., VAN BALLAER R. et VAN BOCXLAER F., *Vraag en aanbod van geschoolde arbeidskrachten in Limburg*, L.E.R., Hasselt, 1971.
- [40] NEUVILLE J., *Le taux de syndicalisation en Belgique en 1968 et 1969*, *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, n° 536, 1971.
- [41] O.C.D.E., *L'emploi des femmes*, Séminaire syndical, Paris, 26-29 novembre 1968, Rapport final, Paris, 1970.
- [42] O.N.E.M., *Evolution et situation du marché de l'emploi dans le bureau régional de Liège*, Collection Etudes économiques et sociales, Bruxelles, 1972.
- [43] OP DE BEECK R., *L'industrie au port d'Anvers : aménagement, environnement, impact sur l'économie de la région*, dans *Hommes et Terres du Nord*, 1971, n° 1, pp. 5-37.
- [44] PINCHEMEL P., *Géographie de la France*, T. 2, A. Colin, Paris, 1970.
- [45] SAINT JULIEN T., *La Rochelle et la décentralisation industrielle*, dans *Annales de Géographie*, n° 442, 1971, pp. 687-706.
- [46] SAUNIER J.M., *Contribution à l'étude des modèles de localisation. Introduction des facteurs qualitatifs*, Institut d'Economie régionale, Université de Poitiers, Poitiers, 1969.
- [47] SEMA (SOCIÉTÉ D'ECONOMIE ET DE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉES), *La localisation des établissements industriels. Etude des facteurs de localisation en vue de l'aménagement régional*, OREAM Lorraine-Nord, Paris, 1969.

- [48] SERES (SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN SCIENCES SOCIALES), *Les décisions d'implantation et d'industrialisation lorraine. Motivations et raisons des industriels*, Rapport de synthèse, OREAM Lorraine, 1969.
- [49] SPITAELS G., *Le mouvement syndical en Belgique. Etude d'économie sociale*, Editions de l'Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1967.
- [50] SPORCK J.A., *Que penser de l'immigration dans la province de Liège en présence de l'importance du chômage actuel?* dans *Bulletin du Centre d'Etude et de Documentation sociales*, 1970, n° 1-2, pp. 57-70.
- [51] SPORCK J.A., *Problèmes de la localisation des activités secondaires et tertiaires*, Cours du Certificat d'Etudes complémentaires en Géographie, Université de Liège, Année académique 1970-1971, Liège, inédit.
- [52] SULLEROT E., *L'emploi des femmes et ses problèmes dans les Etats membres de la Communauté Européenne*, Commission des Communautés européennes, Luxembourg, 1972.
- [53] VAN CAMPENHOUT M., GOVAERTS F. et DIELS L., *Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964*, dans *Bulletin de Statistique*, 1967, n° 4-5, pp. 231-311.
- [54] WEBER A., *Theory of the location of industries*, The University of Chicago Press, Chicago, 1969.